## Un plan mondial pour le climat et contre l'extrême pauvreté

Adrien Fabre

1er novembre 2023

## Table des matières

Ta	able des matières	2
Pr	réface de l'auteur	5
1	Un statu quo insupportable	9
	1.1 Le changement climatique	9
	1.2 L'extrême pauvreté	
	1.3 Le lien entre climat et pauvreté	
2	La nécessité de redistribution mondiale	15
3	Le cœur du Plan mondial pour le climat	19
4	Les grands principes du Plan mondial pour le clin	nat 23
	4.1 1 <sup>er</sup> principe: Un quota annuel d'émissions .	24
	4.2 2 <sup>e</sup> principe : Un revenu de base mondial	26
	4.3 3 <sup>e</sup> principe : Un club climatique	
	4.4 4e principe : Des mécanismes de participation	
5	Les détails du Plan	29
6	Un transfert massif vers les pays du Sud	39
7	Un Plan largement soutenu	43
	71 Une vieille idée	44

	lation	47
8	Un pas vers un monde soutenable	59
	8.1 Pour un monde réellement soutenable	59
	8.2 Pour une mue sans accroc dans chaque pays	63
9	L'appel pour la redistribution mondiale	69
	9.1 Global Redistribution Advocates	69
	9.2 Le texte de l'appel	73
10	Foire Aux Questions	77
	Est-ce possible d'assurer une vie décente à chacun dans un monde décarboné?	77
	Qui paie dans ce système : les entreprises ou les consom-	//
	mateurs?	79
	Les émissions ne vont-elles pas augmenter si on double les revenus des plus pauvres?	79
	Ce système ne profite-t-il pas aux plus riches, en leur	
	permettant d'acheter un droit à polluer? Ce Plan ne permettrait-il pas au capitalisme de perdu-	80
	rer, alors qu'il faudrait le renverser?	82
	Quid des autres gaz à effet de serre? Des autres limites	
	planétaires? De la biodiversité?	82
	Ne faut-il pas simplement interdire les activités vouées à disparaître et subventionner celles appelées à	
	se développer?	83
	Pourquoi un marché carbone plutôt qu'une taxe?	85
	Pourquoi pas une taxe carbone progressive?	86
	Pourquoi pas un rationnement de l'empreinte carbone	
	individuelle?	88
	Peut-on éviter la fraude?	90
	La population ne va-t-elle pas s'opposer au Plan lors- qu'elle réalisera l'ampleur des efforts nécessaires?	90
	Comment ce système s'articulera avec les outils déjà	•
	en place, comme le marché carbone européen? .	92

cipe de non-affectation des taxes?	93
Bibliographie	95
Table des figures	102
Liste des tableaux	103

#### Préface de l'auteur

Les idées que j'expose sont des convictions partielles. Je n'ai que 30 ans, je manque encore d'expérience et je suis toujours idéaliste. Les calculs que j'ai effectués sont remplis d'incertitude, les données disponibles ne permettant pas de répondre au mieux aux besoins. Pour autant, ma conviction profonde est qu'il faut une répartition équitable des richesses au niveau mondial. Il faut de la redistribution entre pays, dans un cadre supranational. Les propositions de ce livre manquent peut-être de maturité — notamment technique — sur certains détails, passent sûrement à côté de meilleures voies pour atteindre cet objectif de redistribution. Le principal objectif de ce livre est donc de porter le débat sur la redistribution mondiale des ressources, et clairement pas d'y apporter une solution toute trouvée. J'ai hâte de lire les critiques, j'espère qu'il y en aura, et il faudra élaborer collectivement la forme que prendra cette redistribution.

D'aucuns critiqueront les propositions de ce livre comme n'étant pas équitables, qu'il faudrait bien plus de redistribution pour offrir une vie décente à chaque humain. C'est tout à fait vrai. Les raisons du conservatisme proposé ici sont les trois suivantes. Premièrement, je cherche des propositions dont on sait grâce à des enquêtes d'opinion (qui sont la meilleure de façon de savoir cela) qu'elles sont soutenues par une majorité de la population, même dans les pays contributeurs. Cela ne veut pas forcément dire que les populations ne seraient pas favo-

rables à davantage de redistribution. Ça n'a pas encore été testé dans des enquêtes, et il faudra le faire à l'avenir. Deuxièmement, il y a des limites à la vitesse à laquelle peuvent changer des sociétés, des capacités d'absorption limitées de richesses nouvelles. Dans les propositions de ce livre, les revenus moyens d'un pays comme la République Démocratique du Congo tripleraient, passant rapidement de 40 à 120€ par mois. C'est peutêtre déjà trop brusque pour les capacités d'absorption de ce pays. En tout cas, un tel afflux de ressources est, je pense, la seule façon d'initier la mue des pays aux plus bas revenus qui permettra d'assurer une vie décente à chacun. Troisièmement, je n'ai jamais été en Afrique subsaharienne et je ne connais pas les populations que je veux aider. Si je prétends connaître les besoins de ces personnes, c'est que je pense que les besoins des humains sont universels et que certains besoins essentiels ne sont pas assurés à ces populations. Je ne dis pas que les besoins essentiels sont assurés aux populations des pays riches, mais en tout cas ce n'est pas faute de ressources financières que les pays riches faillent à assurer certains besoins; tandis qu'il me semble que c'est un problème majeur dans les pays aux revenus les plus bas. Peut-être un problème plus grand est la corruption et le manque de confiance interpersonnelle qu'elle suscite, mais peut-être qu'il sera plus facile de lutter contre la corruption avec plus de ressources. La véritable troisième objection, c'est de ne pas partir des besoins exprimés par les populations locales. Il manque dans cette proposition une vision claire pour permettre le dialogue entre tous les humains, la prise de décision par les populations concernées. Cette objection est en grande partie un faux procès parce que même si je n'y ai peutêtre pas consacré assez de temps, je suis convaincu qu'avant d'agir avec ou sur certaines populations, il faut dialoguer; et en fait ma proposition s'adresse surtout aux pays riches : il s'agit de dire « proposons des ressources aux pays à bas revenus, disons qu'on est prêt à la redistribution mondiale ». Ensuite, libre à ces populations de dire ce qu'elles espèrent de nous. Donc le

message central est d'initier un dialogue avec des valeurs généreuses, humanistes. Si ce dialogue commence, ça serait formidable. Il faut complètement refonder la géopolitique, qui ne doit plus être fondée sur la défense des intérêts nationaux (ou de ce qui est perçu comme tel), mais sur la défense d'une vie digne pour chacune et chacun dès maintenant et dans tout le futur.

### Chapitre 1

## Un statu quo insupportable

D'importants fléaux affligent l'humanité. Dans ce livre, nous nous préoccupons de deux d'entre eux : le changement climatique et l'extrême pauvreté. La lenteur des progrès effectués est une honte pour notre société, qui ne semble pas se soucier des personnes vulnérables ni des générations futures. Le constat est insupportable.

#### 1.1 Le changement climatique

Le climat est un système complexe, mais les travaux du GIEC ont prouvé qu'on pouvait l'approximer avec une règle simple : la hausse de température mondiale est proportionnelle aux émissions de  $\mathrm{CO}_2$  cumulées depuis la révolution industrielle  $^1$ . Pour mettre fin au réchauffement climatique dû à l'accumulation de  $\mathrm{CO}_2$  dans l'atmosphère, il faut donc atteindre la neutralité carbone. En d'autres termes, il faut amener les émissions de  $\mathrm{CO}_2$  à zéro — ou plus exactement zéro net, dans la mesure où des émissions résiduelles peuvent être compensées

<sup>1.</sup> La Figure SPM.10 in IPCC (2021) montre qu'un degré de plus correspond à 2 000 GtCO<sub>2</sub>.

par une captation équivalente grâce à la reforestation ou la séquestration artificielle du carbone. La température à laquelle l'humanité choisit de stabiliser le climat détermine le budget carbone, c'est-à-dire les émissions qu'il nous reste à émettre. Par exemple, pour avoir deux chances sur trois de limiter le réchauffement à  $+2^{\circ}$ C, le budget carbone est de 1 000 milliards de tonnes (Gt) de  $CO_2$  à partir de  $2024^2$ . Le budget carbone pourrait être respecté en réduisant linéairement les émissions de  $CO_2$ , en partant de leur valeur actuelle de 38 Gt jusqu'à zéro en 2077.

Si, au contraire, les émissions continuent de croître, le réchauffement pourrait atteindre +4°C en 2100, et jusqu'à +7-8°C entre 2300 et 5000<sup>3</sup>. La fonte de l'Antarctique pourrait élever le niveau de la mer de 15 mètres d'ici 2500 et submerger d'ici 2300 des zones côtières où vivent actuellement près d'un milliard de personnes<sup>4</sup>. De vastes zones de Chine, d'Asie du Sud et du Moyen-Orient seraient rendues inhabitables au XXIIe siècle du fait d'une combinaison létale de chaleur et d'humidité <sup>5</sup>. Même dans un scénario d'émissions moins extrême, avec une température de +2°C en 2100, le niveau de la mer submergerait (en l'absence de digues) des zones où vivent actuellement 250 millions de personnes <sup>6</sup>. De manière générale, nos infrastructures (et nos usages des sols) sont adaptées au climat actuel. Le changement climatique en rendra de nombreuses obsolètes, lorsqu'elles ne seront pas tout simplement détruites. Pour résumer, la continuation des émissions de gaz à effet de serre mettrait en péril de multiples pans de la société, multipliant les sécheresses, réduisant les rendements agricoles, accroissant la probabilité de conflit violent, et entraînant d'importants dé-

<sup>2.</sup> Cf. Table SPM.2 in IPCC (2021). L'usage d'une probabilité (« deux chances sur trois ») vient du fait que les modèles climatiques comportent une marge d'erreur sur la température atteinte par un budget carbone donné.

<sup>3.</sup> Montenegro et al. (2007).

<sup>4.</sup> DeConto & Pollard (2016); Kopp et al. (2017).

<sup>5.</sup> Im et al. (2017); Kang & Eltahir (2018); Pal & Eltahir (2016).

<sup>6.</sup> Kulp & Strauss (2019).

#### 1.2 L'extrême pauvreté

La Banque mondiale définit l'extrême pauvreté par une consommation inférieure à 2\$ par jour (en parité de pouvoir d'achat <sup>8</sup>). Ce seuil permet de satisfaire les besoins nutritionnels minimaux <sup>9</sup>. Ainsi, le nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté recoupe celui des 700 millions de personnes sous-alimentées <sup>10</sup>.

Bien que la proportion d'humains vivant avec moins de 2\$ par jour ait été divisée par quatre dans les trente dernières années, l'extrême pauvreté concerne encore deux tiers de la population dans un pays comme le Malawi. En fait, avec l'augmentation de la population, il y a davantage d'Africains extrêmement pauvres aujourd'hui qu'il y a trente ans. Si l'extrême pauvreté s'est réduite durant la période, c'est uniquement grâce au développement de l'Asie, et en particulier de la Chine.

La Chine a désormais un PIB par habitant autour de la moyenne mondiale, soit 960€ par mois. En comparaison, le PIB par habitant est trois fois plus élevé dans les pays à hauts revenus et dix fois plus faible dans les pays à bas revenus. L'écart de niveau de vie entre pays est difficile à exagérer. En effet, un transfert de seulement 1% du PIB des pays à hauts revenus (1,2 milliard de

<sup>7.</sup> Ce paragraphe reprend des éléments du préambule de ma thèse (Fabre 2020), et repose sur de nombreux travaux (Burke et al. 2009; Carleton & Hsiang 2016; Cattaneo et al. 2019; Dell et al. 2012; Elliott et al. 2014; Moore et al. 2017; Schlenker & Lobell 2010).

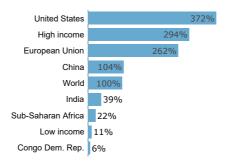
<sup>8.</sup> Le seuil de 2\$ est exprimé en parité de pouvoir d'achat (2,15\$ en dollar constant de 2017 pour être exact) : il correspond à ce que 2\$ permet d'acheter aux États-Unis. Dans un pays comme l'Inde, il faut ainsi moins de 1\$ pour se procurer l'équivalent de 2\$ aux États-Unis.

<sup>9.</sup> Allen (2017) calcule que, dans les pays à bas revenus, le seuil d'extrême pauvreté permet de payer 3 m² dans un logement chauffé à 15°C ainsi qu'un régime alimentaire constitué uniquement d'huile et d'une céréale (parfois complété par des lentilles), qui assure un apport journalier de 2100 kcalories, 50 g de protéines et 34 g de lipides.

<sup>10.</sup> FAO (2023), Banque mondiale.

personnes) doublerait mécaniquement le revenu national des pays à bas revenus (700 millions de personnes).

FIGURE 1.1 – PIB par habitant par rapport à la moyenne mondiale, ajustés en parité de pouvoir d'achat (2021, Banque mondiale).



#### 1.3 Le lien entre climat et pauvreté

Quiconque se préoccupe du bien-être des humains veut mettre fin à la pauvreté. De même, il n'est pas nécessaire d'attacher une valeur intrinsèque à la Nature ou à la biodiversité pour vouloir lutter contre le changement climatique; il suffit de se soucier des humains. Le changement climatique met en péril les conditions de vie de larges catégories de population, non seulement dans les générations futures mais aussi contemporaines, en particulier dans les pays tropicaux. En effet, le réchauffement est d'autant plus problématique dans les zones qui sont déjà chaudes — et abritent l'essentiel des populations pauvres, car ces zones sont davantage exposées à la sécheresse, à la baisse des rendements agricoles, et à la difficulté à travailler en plein air (ou sans climatisation). Non seulement les plus pauvres subissent de plein fouet les effets du changement climatique, mais ils manquent de moyens pour y faire face : ils

n'ont pas les ressources pour acheter un climatisateur, construire une digue ou migrer dans une zone épargnée.

Le changement climatique soulève la question de la répartition mondiale et temporelle du pouvoir, de la richesse, des opportunités et des capacités. En effet, la répartition des émissions de gaz à effet de serre est extrêmement inégale : alors que les 1 % d'États-uniens les plus riches émettent en moyenne 318 tCO<sub>2</sub>e par an, l'Indien moyen en émet 2 t et les 10 % les plus pauvres du Honduras ou du Mozambique n'en émettent que 0,1 t 11. Et contrairement à de nombreux Africains ou Sud-Asiatiques pauvres qui ne sont pas encore nés, les occidentaux riches et âgés à forte empreinte carbone ne souffriront probablement pas tellement du changement climatique et n'ont donc que peu d'intérêt à modifier leur mode de vie opulent <sup>12</sup>. Ainsi, pour prévenir les impacts dramatiques du changement climatique, il est trompeur de formuler la question simplement en termes de problème environnemental, car le cœur du problème réside dans les inégalités entre les humains qui diffèrent en termes de richesse, d'emplacement ou de génération. En tant que telle, une solution au changement climatique ou à ses impacts ne peut être équitable que si elle implique un transfert substantiel de pouvoir d'achat des riches d'aujourd'hui vers les pauvres de demain.

<sup>11.</sup> Chancel & Piketty (2015)

<sup>12.</sup> Comme le montrent les indices de vulnérabilité (Chen et al. 2015) ou les estimations des dommages du changement climatique en fonction du PIB des pays (Burke et al. 2015).

## **Chapitre 2**

## La nécessité de redistribution mondiale

Qu'elle soit religieuse, philosophique ou intuitive, la morale prescrit généralement des transferts des personnes à hauts revenus vers les personnes à bas revenus, et donc des pays à hauts revenus vers les pays à bas revenus. C'est le cas de l'utilitarisme, la théorie éthique de référence utilisée en économie. L'utilitarisme attribue le même poids à chaque personne et justifie ainsi le transfert d'un euro d'une personne riche à une personne pauvre, puisqu'un euro procurera plus de satisfaction à cette dernière. D'après la théorie de la taxation optimale, ce raisonnement est valable tant qu'une augmentation des prélèvements n'incite pas les plus riches à réduire, expatrier ou dissimuler leur activité au point de diminuer les recettes obtenues. Des économistes ont calculé le système fiscal optimal en tenant compte de ces effets. Celui-ci réduirait drastiquement les inégalités entre pays et procurerait un revenu minimum de 250\$ par mois au niveau mondial 1. La théorie de la taxation opti-

<sup>1.</sup> Dans ces calculs, Kopczuk et al. (2005) se limitent à un taux unique (une *flat tax*) et ne s'autorisent pas un barème progressif. Sans cette restriction, le véritable optimum serait encore plus redistributif.

male ne peut rationaliser la situation actuelle qu'en tordant le cou à la morale. En effet, la quasi-absence de transferts internationaux n'est optimale que si on attribue un poids 2 000 fois plus élevé à un États-unien qu'à un Congolais (ou bien, si on attribue une valeur 100 fois supérieure à l'États-unien et qu'on considère que seul un vingtième de l'argent transféré arrivera à son destinataire, le reste étant détourné par la corruption).

Au-delà des considérations éthiques, la redistribution mondiale a des fondements juridiques. En 2015, l'ensemble des pays a adopté les Objectifs de développement durable (ODD), au premier rang desquels se trouve l'élimination de l'extrême pauvreté d'ici à 2030. Or, les pays à bas revenus n'ont pas les ressources domestiques suffisantes pour éliminer l'extrême pauvreté. En effet, dans les 19 pays les plus pauvres, exproprier tous les revenus à partir de 13\$ par jour ne suffirait pas à financer des transferts suffisants pour faire passer leurs 700 millions d'habitants au-dessus de 2\\$ par jour d'ici à 2030. Même en faisant l'hypothèse très optimiste d'une croissance du revenu moyen de 7% par an d'ici à 2030, exproprier tous les revenus au-delà de 7\$ par jour ne suffirait pas à éliminer l'extrême pauvreté dans un pays tel que Madagascar<sup>2</sup>. En d'autres termes, il est impossible d'atteindre le premier ODD sans transferts internationaux. Et ce, alors que le premier ODD se borne à assurer un revenu à peine suffisant pour ne plus avoir faim. Le transfert nécessaire pour ce premier ODD correspond à 0,1% du PIB mondial, soit autant que les dépenses de nourriture pour les animaux de compagnie.

Pour s'assurer une vie décente, qui garantit l'accès à l'eau, l'assainissement, l'éducation, à un système de santé, à une capacité minimale à se déplacer et socialiser, on estime qu'il faut un revenu d'au moins 7\$ par jour <sup>3</sup>. Près de la moitié des hu-

<sup>2.</sup> Ces calculs sont inspirés de Bolch et al. (2022), reposent sur les données *Poverty and Inequality Platform* de la Banque mondiale, et sont reproductibles sur github.com/bixiou/domestic\_poverty\_eradication.

<sup>3.</sup> Cf. Chapitre 8.

mains vit sous ce seuil de pauvreté <sup>4</sup>. Combler l'écart qui les sépare de ce seuil coûterait 2 à 3% du PIB mondial <sup>5</sup>. En outre, 500 millions de personnes vivent dans un pays où le PIB par habitant est inférieur à ce seuil, et où il est donc rigoureusement impossible d'assurer une vie décente à chacun en mobilisant les seules ressources domestiques.

En 1970, les pays industrialisés ont pris l'engagement d'allouer 0,7% de leur PIB à l'aide publique au développement, dont 0,2% du PIB pour les pays les moins avancés. Cet engagement, renouvelé en 2005 et 2015, n'a été jamais été tenu <sup>6</sup>. On estime que l'essentiel des ODD pourraient être atteints si les pays industrialisés respectaient enfin cet engagement <sup>7</sup>. Pour atteindre une version maximaliste des ODD (y compris assurer l'accès à une énergie propre) ou un autre objectif ambitieux au regard du statu quo (tel qu'assurer 7\$ par jour à chacun), les pays à hauts revenus devraient transférer davantage de ressources, probablement entre 2 et 6% de leur PIB.

De tels transferts seraient colossaux. Mais ils pourraient être intégralement supportés par les millionnaires. En se limitant au millième d'humains les plus riches, qui ont une fortune supérieure à 5 millions d'euros, et en ne taxant que leur fortune au-delà de ce seuil, avec un taux effectif progressant de 1% pour une fortune de 10 millions d'euros à 10% pour une fortune de 100 milliards, on récolterait environ 2% du PIB mondial, et leur fortune ne baisserait même pas (puisque la plupart des milliardaires ont des rendements supérieurs à 10%). Avec une taxation plus progressive, qui démarrerait à 500 000 euros, avec un taux de 0,25% pour une fortune d'un million d'euro (soit une taxe de 2 500€ par an), et progressant jusqu'à un taux

<sup>4.</sup> Cf. ourworldindata.org.

<sup>5.</sup> En parité de pouvoir d<sup>7</sup>achat, cet écart (le *poverty gap*, qu'on peut traduire par *l'étendue de la pauvreté*) est de 4 billions de dollar et le PIB mondial de 140 billions.

<sup>6.</sup> Plus exactement, seule une poignée de pays respecte son engagement : la Suède, la Norvège, le Danemark, le Luxembourg et le Royaume-Uni.

<sup>7.</sup> SDSN (2019).

de 20% sur les plus grosses fortunes, les recettes pourraient atteindre 6% du PIB mondial. Si une telle redistribution était mise en place, les classes moyennes seraient largement épargnées. Certes, des emplois seraient détruits dans le secteur du luxe, puisque les plus fortunés consommeraient un peu moins, mais d'autres secteurs seraient portés par le développement des pays du Sud et créeraient des emplois orientés vers la production de biens exportés, notamment dans l'industrie.

Enfin, les transferts internationaux sont une condition sine qua none pour que les pays à bas revenus se décarbonent. D'une part, ces pays font face à d'autres priorités que la décarbonation et déploient donc le système énergétique le plus abordable — reposant souvent sur le charbon. D'autre part, ces pays font valoir — à juste titre — qu'ils sont les plus vulnérables au changement climatique et qu'ils n'y ont contribué que marginalement <sup>8</sup>. Dans les négociations internationales, ces pays annoncent généralement deux objectifs de réductions d'émissions : un objectif inconditionnel peu ambitieux et un objectif ambitieux conditionné à des financements extérieurs. Par exemple, l'Éthiopie s'est engagé à réduire inconditionnellement ses émissions de 14% en 2030 par rapport à un scénario sans action climatique, et conditionne une réduction de 69% à un financement de 250 milliards de dollar.

Dans les prochains chapitres, nous proposons un Plan mondial pour mettre fin au changement climatique et à l'extrême pauvreté, impliquant d'importants transferts Nord-Sud, tout en étant acceptable pour les populations des pays du Nord.

<sup>8.</sup> L'Afrique et l'Asie du Sud sont responsables de 6% des émissions de  $\mathrm{CO}_2$  cumulées.

### Chapitre 3

## Le cœur du Plan mondial pour le climat

On a vu au chapitre 1 que l'humanité disposait d'un budget carbone à ne pas dépasser pour maintenir le réchauffement sous une cible donnée. L'accord de Paris établit cette cible. Cet accord, signé par l'intégralité des pays en 2015, vise à contenir le réchauffement « nettement en dessous de 2°C (...) en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de température à 1,5°C ».

Comment garantir une trajectoire d'émissions conforme à ce budget carbone?

Le plus sûr serait de plafonner les émissions mondiales, avec un plafond annuel qui décroît en conformité avec l'objectif.

Comment alors allouer les émissions de  ${\rm CO_2}$  permises? Le plus simple est d'allouer un même permis d'émissions à chaque humain.

Faut-il autoriser la revente des permis d'émissions? Oui, instaurer un marché du carbone est préférable à un système de quota carbone non échangeable pour plusieurs raisons, détaillées dans la FAQ en postface.

Ces trois réponses suffisent à saisir l'essentiel du Plan mondial pour le climat. Il est essentiel de comprendre qu'en instaurant un quota d'émissions, les émissions mondiales sont par construction égales à ce quota, et ne peuvent pas le dépasser. Ce plafonnement règle la question de la trajectoire climatique, mais pas la question sociale : c'est la répartition des permis d'émissions qui détermine comment les efforts sont partagés. La répartition égalitaire que nous proposons permet d'opérer une importante redistribution Nord - Sud, et de mettre fin à l'extrême pauvreté. Pour éviter une confusion fréquente, notons d'emblée que ce système ne permettrait pas d'acheter des crédits de compensation carbone grâce à des projets de reforestation. Le système proposé ressemble au marché du carbone européen en place depuis 2005, mais est radicalement différent du marché — dysfonctionnel et propice au greenwashing — de la compensation carbone.

Le système esquissé ci-dessus peut être mis en œuvre de la façon suivante. Chaque année, un nombre limité de permis d'émissions est créé, en conformité avec la trajectoire d'émissions qu'on s'est fixée. Ces permis d'émissions sont mis aux enchères auprès des entreprises à la source des émissions de CO<sub>2</sub>, et en particulier celles qui extraient du charbon, du pétrole ou du gaz. Ces entreprises doivent se procurer des permis correspondant à leurs émissions. Enfin, les recettes générées par la vente de permis sont redistribuées en un revenu de base égal pour tous les humains.

Le revenu de base est égal aux recettes générées divisées par la population. Or, les recettes générées sont égale au prix du carbone multiplié par les émissions mondiales de carbone. Ainsi, le revenu de base est égal au prix du carbone multiplié par l'empreinte carbone moyenne d'un humain.

Bien que, pour des considérations pratiques, on distribuerait aux individus de l'argent plutôt que des permis d'émission,

ces deux options sont équivalentes. En effet, imaginons que chaque humain reçoive le même permis d'émission et puisse le revendre aux entreprises polluantes sur le marché du carbone. La somme qu'il en tirerait serait égale au prix du carbone multiplié par le quota individuel, c'est-à-dire exactement le revenu de base. Ainsi, il y a une correspondance parfaite entre allocation égalitaire des permis d'émissions ou allocation égalitaire des recettes.

Même s'il serait avantageux d'affirmer que le prix du carbone est payé par les entreprises polluantes, il est plus juste d'expliquer que ce sont les consommateurs qui paient ce coût. En effet, les entreprises polluantes répercutent le coût des permis d'émissions en hausses de prix, si bien que chaque individu fait face à une hausse de dépenses, égale au prix du carbone multiplié par son empreinte carbone <sup>1</sup>. De ce fait, le revenu de base couvre tout juste les hausses de dépenses pour un individu dont l'empreinte carbone est égale à la moyenne mondiale. Les personnes ayant une empreinte carbone plus faible que la moyenne mondiale gagnent en pouvoir d'achat, tandis que celles ayant une empreinte plus élevée y perdent. En d'autres termes, le système proposé opère une redistribution mondiale des pollueurs vers les frugaux — donc, en première approximation, des riches vers les pauvres.

Pour conclure, notons que ce système fixe une quantité : le régulateur fixe un quota d'émissions et laisse le marché déterminer le prix du carbone. À l'inverse, on pourrait imaginer une taxe carbone : le régulateur fixe le prix et laisse le marché déterminer les émissions. Pour peu que le prix du carbone soit le même dans le système qui fixe la quantité et celui qui fixe le prix, les deux systèmes sont strictement équivalents (ils entraînent les mêmes émissions tarifées au même prix). Notre

<sup>1.</sup> Ce calcul est une approximation qui ne tient compte ni de la diminution de l'empreinte carbone induite par le prix du carbone, ni de la hausse du pouvoir d'achat induite par le revenu de base. La hausse de dépenses sera en réalité inférieure à cette approximation pour un individu dont l'empreinte carbone diminue suite à la mesure, ce qui sera le cas pour l'individu moyen.

proposition repose sur un système qui fixe la quantité puisque l'objectif premier est de respecter le budget carbone (or, fixer le prix ne permet pas de prévoir précisément les émissions). Certes, le système proposé ne permet pas de prévoir précisément le prix du carbone, et un prix trop élevé serait problématique (car il entraînerait des coûts importants pour ajuster nos modes de vie). Mais le prix du carbone peut-être réduit grâce à des mesures complémentaires (cf. chapitre 8), et il semble préférable de ne pas sacrifier l'ambition climatique. Cependant, on pourrait fixer le prix sans sacrifier l'ambition, à l'aide d'une taxe carbone dont le montant serait révisé annuellement de sorte à s'assurer que la trajectoire d'émissions soit conforme au budget carbone. Une telle taxe (dont on ne connaît pas précisément le montant plusieurs années à l'avance) serait in fine équivalente au quota que nous proposons. Ainsi, elle constituerait une variante tout à fait valable au Plan proposé, que je soutiendrais tout autant, la différence entre les deux relevant du détail.

Pour résumer, on peut mettre fin au réchauffement climatique en plafonnant les émissions et éliminer l'extrême pauvreté à l'aide d'un revenu de base. Un système simple et efficace pour traiter ces deux problèmes est de combiner ces deux solutions. Voici le cœur du Plan mondial pour le climat, qui constituent les deux premiers principes détaillés au prochain chapitre. Pour des considérations de justice et de géopolitique, quelques ajustements sont nécessaires pour compléter notre proposition : je les décris dans le prochain chapitre aux principes 3 et 4. Enfin, ce Plan mondial pour le climat doit être complémenté par d'autres mesures, par exemple pour éviter que les classes moyennes des pays à hauts revenus ne soient perdantes : je les esquisse au chapitre 8.

## **Chapitre 4**

# Les grands principes du Plan mondial pour le climat

La proposition développée dans les prochains chapitres ne résout pas tous les problèmes de l'humanité, et ne constitue pas non plus une réponse complète au changement climatique. Bien qu'elle soit désignée « Plan mondial pour le climat » (parce que ça sonne bien), « Cadre international de sortie des énergies fossiles » aurait été plus fidèle. En effet, en l'état actuel ce plan couvre uniquement les émissions de CO<sub>2</sub> fossiles et industrielles, pas celles liées à l'usage des terres, à la forêt ou aux autres gaz à effet de serre. Sa portée se limite à établir un traitécadre qui garantit les réductions d'émissions et détermine les transferts internationaux. Charge ensuite à chaque État ou collectivité de prendre les mesures (climatiques et sociales) appropriées pour que la décarbonation se passe bien sur son territoire. Cette limitation étant posée, examinons les grands principes du Plan.

#### 4.1 1er principe: Un quota annuel d'émissions

Le budget carbone — et avec lui le climat futur — est l'élément décisif que les États devront négocier. Dans ce livre, nous interprétons l'accord de Paris comme permettant un dépassement temporaire de la cible de 1,5°C dès lors que le réchauffement n'excède pas 2°C. En d'autres termes, des émissions négatives nettes (à partir de la deuxième moitié de ce siècle) permettront de redescendre jusqu'à 1,5°C, seuil qui sera très probablement déjà franchi en 2040 <sup>1</sup>.

Notre proposition repose sur un budget d'émissions nettes et couvre la période où les émissions nettes sont positives, c'està-dire où les émissions excèdent la séquestration. Pour fixer les idées, disons que le budget d'émissions positives serait de 1 000 GtCO<sub>2</sub> à partir de 2025. Ce budget carbone est conforme à l'objectif de ne pas dépasser les 2°C de réchauffement <sup>2</sup>. Dans la période suivante, où les émissions nettes seront négatives, il y aurait deux budgets carbone annuels : un quota d'émissions positives résiduelles (pour les activités impossibles à décarboner), et une commande d'émissions négatives. Un appel d'offre annuel permettrait d'acheter ces émissions négatives au moindre coût, et cette séquestration du carbone serait financée par des taxes sur les plus riches, telles qu'un impôt mondial sur la fortune. Au bout de quelques décennies d'émissions nettes négatives, on atteindra la cible climatique de l'accord de Paris (1,5°C de réchauffement), et on pourrait même continuer de séquestrer du carbone pour atteindre un climat plus clément et limiter la hausse du niveau de la mer. Pour l'instant, ne nous préoccupons pas des émissions négatives, qui ne prendront leur essor que dans quelques décennies, et concentrons-nous sur la première période.

<sup>1.</sup> Diffenbaugh & Barnes (2023) estiment que le réchauffement dépassera 1,5°C en 2035 dans un scénario de décarbonation ambitieuse, ce qui est cohérent avec la Table 4.2 du rapport de l'IPCC (2021).

<sup>2.</sup> Plus précisément, il y a deux chances sur trois de ne pas dépasser les 2°C de réchauffement avec un budget carbone de 1 000 GtCO<sub>2</sub> à partir de 2024.

L'organe décisionnaire du Plan définit le quota annuel d'émissions (positives), selon une trajectoire conforme au budget carbone. En début d'année, ce quota est mis aux enchères. Les sociétés assujetties sont les entreprises "upstream", c'est-à-dire celles qui mettent sur le marché des hydrocarbures (charbon, pétrole et gaz), ou dont les procédés industriels émettent du CO<sub>2</sub> (production de ciment, d'hydrocarbures, incinérateurs...). Chaque société assujettie transmet la quantité de permis qu'elle s'engage à acheter pour chaque niveau de prix. Pour chaque prix possible, on obtient ainsi une quantité agrégée demandée par les sociétés assujetties. Les permis d'émissions sont alors vendus au prix pour lequel la quantité demandée correspond au quota. Les sociétés assujetties et des sociétés financières agréées peuvent ensuite échanger des permis d'émissions sur un marché secondaire. Au bout de quelques années (probablement une ou deux), le prix d'équilibre aura été découvert, de sorte que le prix sur le marché secondaire sera relativement stable et égal à celui des enchères. En fin d'année, les émissions issues des entreprises assujetties sont contrôlées, et celles-ci doivent délivrer des permis correspondant à ces émissions. Des sanctions dissuasives garantissent le bon fonctionnement du système. Par exemple, pour toute tonne de CO2 non couverte par un permis d'émissions, la société assujettie devrait payer une amende égale à trois fois le prix d'une tonne de CO2, et devrait toujours délivrer le permis manquant l'année suivante.

En résumé, un système d'échange de permis d'émission (ETS, pour *emissions trading system*) serait mis en place pour plafonner les émissions de CO<sub>2</sub> au niveau mondial. Un tel système a déjà fait ses preuves dans plusieurs pays, dont l'Union Européenne<sup>3</sup>, la Chine et la Corée du Sud, et est à l'étude dans

<sup>3.</sup> L'ETS européen est souvent décrié. Pourtant, il a bel et bien permis de réduire les émissions couvertes (celles de l'industrie et de la production d'électricité) conformément à l'objectif fixé, tandis que les émissions non couvertes (mais qui vont l'être à partir de 2027) ont continué de croître. En réalité, l'ETS européen a été critiqué pour deux (bonnes) raisons. D'une part, l'objectif fixé n'était pas assez ambitieux (c'est ce qui explique le prix très faible jusqu'à une

d'autres comme l'Inde, le Brésil ou le Nigeria. 17% des émissions mondiales sont déjà couvertes par un ETS. Différents ETS peuvent être fusionnés avec succès, comme l'ont montré la Californie et le Québec (ICAP 2023).

#### 4.2 2<sup>e</sup> principe: Un revenu de base mondial

Les recettes du Plan serviraient à financer un revenu de base mondial : un même transfert à tous les humains de 15 ans ou plus. Nous estimons que le revenu de base s'élèverait à environ 50€ par mois entre 2030 et 2050, ce qui suffirait à sortir de l'extrême pauvreté les 700 millions de personnes qui vivent avec moins de 2 dollars par jour. À leur apogée en 2030, les recettes de l'ETS sont estimées à 5% du PIB mondial. Le Plan entraînerait des transferts internationaux nets d'environ 1% du PIB mondial, le reste des recettes étant reversé dans le pays où elles sont perçues. Les effets distributifs du Plan sont décrits au chapitre 6. Même si les recettes diminueront lorsque la décarbonation sera presque achevée (vers les années 2060), le revenu de base mondial devrait être maintenu grâce à de nouvelles sources de financement (par exemple, un impôt mondial sur les bénéfices des sociétés). Bien que la distribution d'un revenu de base à chaque être humain soit techniquement difficile, différentes options sont disponibles : soit les outils administratifs existants, soit des smartphones potentiellement connectés à l'internet par satellite (cf. chapitre 5).

#### 4.3 3e principe: Un club climatique

Le Plan serait lancé par un club de pays volontaires et mis en œuvre dès que 60% des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> seraient couvertes par les entités participantes. Ce seuil peut être

réforme du système en 2019). D'autre part, les permis d'émissions étaient attribués gratuitement aux entreprises polluantes, plutôt que vendus aux enchères. Ces deux écueils sont évités dans le Plan mondial pour le climat.





atteint par l'union de la Chine (30% des émissions mondiales), des États-Unis (15%), de l'Inde (7%), de l'UE et du Royaume-Uni (9%). Si les États-Unis ne participent pas <sup>4</sup>, ce seuil serait quand même atteint dans un scénario *Prudent* où le club serait formé par l'UE, les pays qui bénéficieraient financièrement du Plan (23%, dont l'Inde) et ceux qui ne seraient ni gagnant ni perdant financièrement (35%, dont la Chine). Dans un scénario *Optimiste* où on ajoute à cela les autres États susceptibles de rejoindre le club <sup>5</sup>, 93% de la population et 76% des émissions mondiales seraient couvertes (cf. Table 4.1).

Les importations vers le club seraient taxées en proportion

<sup>4.</sup> Notons que certains États américains pourraient rejoindre le club même si le niveau fédéral ne le fait pas

<sup>5.</sup> En plus des pays qui ne seraient pas perdants financièrement et de l'UE, on peut s'attendre à une participation des États suivants : Royaume-Uni, Japon, Corée du Sud, Norvège, Suisse, Nouvelle-Zélande, Canada, ainsi que les 12 États états-uniens où le parti démocrate a remporté les dernières élections avec plus de 10 points d'écart (en particulier la côte Ouest, l'Illinois, et le Nord-Est à l'exception de la Pennsylvanie).

TABLE 4.1 – Principales caractéristiques des différents scénarios de club climatique.

Scenario de club	Émissions mondiales couvertes	Population mondiale couverte	Revenu de base en 2040 (\$/mois)	Contribution de l'UE en 2040 (fraction de son PIB)
Tous les pays	100%	100%	47	0.6%
Tous sauf OPEP+	90%	97%	44	0.7%
Optimiste	76%	93%	39	0.9%
Prudent	65%	87%	30	1.0%
UE + Chine + gagnants	61%	84%	27	1.1%
UE + Afrique	12%	24%	31	1.0%

de leur contenu carbone : c'est la fameuse tarification carbone aux frontières (que l'UE met en place à son échelle).

#### 4.4 4<sup>e</sup> principe : Des mécanismes de participation

Une clause dérogatoire (dite d'opt out) à la mutualisation des recettes permettrait à des pays (comme la Chine, l'Afrique du Sud ou l'Algérie) dont le PIB par habitant n'excède pas la moyenne mondiale de plus de 50% de conserver les recettes prélevées sur leur territoire. Cette clause éviterait à des pays aux revenus moyens d'être contributeur net malgré leur empreinte carbone supérieure à la moyenne. Le traité permettrait également à des États tels que la Californie ou l'État de New York de rejoindre le club indépendamment du niveau fédéral, notamment en les exemptant de la tarification aux frontières.

### Chapitre 5

#### Les détails du Plan

Outre le défi géopolitique, la mise en œuvre du Plan serait confrontée à deux défis techniques.

Tout d'abord, les émissions de carbone doivent être contrôlées, déclarées et vérifiées, au moins pour les grandes unités industrielles telles que les mines de charbon ou les raffineries de pétrole. Cela pourrait s'avérer difficile dans les pays ne disposant pas d'une administration performante. Cependant, ce défi n'est pas spécifique au PCG, car le contrôle des émissions est un élément nécessaire à toute politique climatique réussie. En fait, le contrôle des émissions est susceptible d'être facilité par le PCG par rapport à d'autres politiques climatiques, étant donné que le PCG fournirait des ressources aux pays à faible revenu (qu'ils pourraient utiliser pour développer leur administration) et ferait travailler les pays ensemble (de sorte que les pays expérimentés aideraient les autres).

Deuxièmement, le revenu de base doit être accessible à tous et résistant à la fraude (afin que personne ne reçoive le revenu de base deux fois). Il est difficile d'atteindre les personnes qui n'ont pas d'état civil ou qui vivent dans des zones reculées. De même, il est difficile de vérifier l'identité des personnes et de s'assurer qu'elles ne sont pas enregistrées plusieurs fois. Ce-

pendant, il y a de bonnes raisons d'être confiant dans le fait que l'infrastructure nécessaire pour fournir un revenu de base peut être déployée dans les dix ans, car différentes solutions techniques sont disponibles. Tout d'abord, la plupart des pays tiennent à jour des listes électorales et disposent déjà de programmes sociaux destinés aux personnes isolées. Deuxièmement, les smartphones permettent désormais une identification biométrique ainsi qu'un moyen de transaction sans coût (et le coût d'un smartphone serait couvert par seulement quelques mois de revenu de base). Troisièmement, alors que de nombreux endroits n'ont toujours pas accès à l'internet, l'accès à l'internet par satellite progresse rapidement et pourrait bientôt devenir bon marché et omniprésent (Hanson 2016). Quatrièmement, l'expérience peut être tirée du système Aadhaar, lancé en 2009, qui fournit aujourd'hui à 99 % de la population adulte indienne un identifiant biométrique unique. Aadhaar est lié aux comptes bancaires et utilisé pour distribuer des prestations sociales. Bien que le défi technique demeure, il semble pouvoir être relevé par une combinaison appropriée de ces solutions, adaptée aux besoins spécifiques de chaque région.

Certains points restent à préciser pour que le PCG soit complet : son calendrier, son champ d'application, son cadre, sa gouvernance, sa conception du marché et ses mécanismes de participation.

Timeline Le PCG peut être inscrit à l'ordre du jour de la CC-NUCC et du G20, en vue d'une mise en œuvre progressive entre 2030 et 2035. Au cours de la phase de négociation et de préparation (avant 2030), il est essentiel de demander aux citoyens du monde entier s'ils souhaitent bénéficier d'un revenu de base et d'étudier leurs préoccupations potentielles. En effet, chaque communauté devrait avoir le droit de se retirer du revenu de base (ou de le recevoir sous une forme différente, par exemple sous la forme d'un transfert à l'ensemble de la communauté plutôt qu'à des individus), afin d'éviter de perturber

les structures sociales. En outre, le revenu de base devrait commencer avec des montants très faibles pour s'assurer que sa mise en œuvre se déroule sans heurts. En effet, la redistribution opérée par le revenu de base entraînerait une augmentation de la demande (et du prix) des produits de base. Malgré l'inflation, le revenu de base augmenterait le pouvoir d'achat des personnes à faible revenu, mais il est important de ne laisser personne de côté et de s'assurer que tous ceux qui veulent le revenu de base le reçoivent. Si le système d'échange de quotas d'émission est prêt avant le revenu de base, il pourrait être mis en œuvre en laissant à chaque pays la majeure partie des recettes qu'il perçoit.

**Scope** Le PCG réglementerait exclusivement les émissions de CO<sub>2</sub>. Bien que des politiques similaires puissent être conçues pour réglementer d'autres substances, il est plus approprié de traiter le CO<sub>2</sub> séparément afin de mieux gérer ses spécificités. Idéalement, le PCG devrait couvrir toutes les émissions de CO<sub>2</sub>, bien qu'il puisse être plus pratique de le limiter dans un premier temps au CO<sub>2</sub> provenant des combustibles fossiles et de la production de ciment dans les grandes unités industrielles (c'est-à-dire le même champ d'application que le SCEQE et le SCEQE2 combinés). Le PCG devrait également couvrir les émissions de CO<sub>2</sub> provenant du transport maritime international et de l'aviation.

**Framework** Le traité international instituant le PCG devrait préciser certains éléments non modifiables, notamment son champ d'application, l'utilisation de ses recettes, ses règles de gouvernance et le budget carbone. Le budget carbone devrait être défini par une interprétation de l'objectif de l'accord de Paris, à savoir "Maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux

préindustriels". Une interprétation possible est que nous visons une température à long terme de +1,5 °C mais que nous autorisons un dépassement jusqu'à +2 °C. Cela permettrait de définir un budget carbone de 500 GtCO<sub>2</sub> à partir de 2020 (IPCC 2021), qui se traduirait par le budget carbone du GCP en soustrayant les émissions survenant entre 2020 et le lancement du GCP. La trajectoire complète, y compris les émissions négatives autorisées, <sup>1</sup> pourrait alors être choisie conformément à l'objectif de dépassement maximal et à la compréhension actualisée du système climatique. Une interprétation plus souple pourrait être utilisée si nous considérons qu'un objectif plus strict ne peut être atteint (compte tenu des émissions actuelles de 41 GtCO<sub>2</sub> par an). D'autres interprétations pourraient consister à limiter le réchauffement climatique à +2°C avec une probabilité de 83 % (ce qui implique un budget de 900 GtCO<sub>2</sub> à partir de 2020) ou avec une probabilité de 67 % (1150 GtCO<sub>2</sub>).

Si certains pays ne participent pas au PCG, le budget carbone du PCG serait ajusté à la baisse sur la base d'un droit d'émission égal pour chaque adulte humain (ce qui est cohérent avec le fait de laisser les mêmes droits d'émission aux pays non participants).

Gouvernance L'organe directeur du PCG définirait le quota d'émissions annuel (conformément au cadre du PCG), la conception du marché et les éventuelles sanctions à l'encontre des pays non participants. Le choix des sanctions serait la décision la plus politique de l'organe. Il affecterait principalement les pays puissants, qui sont les principaux acteurs géopolitiques, et donc ceux que les pays sanctionnés pourraient viser dans d'éventuelles représailles. En outre, le système d'échange de quotas d'émission affecterait directement les pays participants en fonction de leurs émissions. Il semble donc légitime d'accor-

<sup>1.</sup> Les émissions de carbone (positives) pourraient dépasser le budget carbone de la quantité d'émissions négatives autorisées, car les émissions négatives finiraient par absorber l'excédent de CO<sub>2</sub>.

der à chaque pays un droit de vote proportionnel à ses émissions de carbone, au moins pour les décisions relatives à l'ETS ou aux sanctions. Pour les décisions relatives au revenu de base, chaque pays aurait un droit de vote proportionnel à sa population adulte.

Lorsque l'organe doit choisir entre plusieurs options, il devrait utiliser le vote d'approbation, et lorsque ces options sont numériques, utiliser la valeur médiane préférée. Enfin, chaque pays devrait être autorisé à avoir plusieurs représentants, à choisir le mode de désignation de ses représentants (éventuellement par le biais d'élections) et la manière dont les droits de vote du pays sont répartis entre ces représentants.

Conception du marché La période de mise en conformité pour la remise des permis d'émission devrait être d'une année civile, et le quota devrait être ajusté chaque année. Les compensations carbone ne devraient pas être autorisées en remplacement des permis d'émission. L'emprunt et la mise en réserve de permis d'émission devraient être limités dans le temps et en quantité afin d'éviter la spéculation. L'emprunt de permis d'émission devrait être interdit et la mise en réserve devrait être limitée dans le temps et en quantité pour éviter la spéculation.

Mécanismes de participation Le mécanisme de participation de base, qui empêcherait également les fuites de carbone, est un ajustement frontalier du carbone : les pays non participants seraient soumis à un tarif sur les biens qu'ils exportent vers les pays participants en fonction des émissions incorporées dans ces biens (ou en fonction d'une référence du pire cas si ces émissions ne peuvent pas être mesurées). Le prix du carbone appliqué à ces exportations serait au moins égal au prix du marché. L'organe directeur pourrait décider d'appliquer un prix plus élevé, pour deux raisons. Premièrement, si des pays non participants (dont l'empreinte carbone est supérieure à la moyenne) rejoignaient le PCG, le budget carbone du PCG augmenterait

moins que l'ensemble des émissions réglementées, de sorte que le prix du carbone sur le marché augmenterait. Le prix du carbone devrait être égal à ce niveau plus élevé (dans le monde entier) pour respecter le budget carbone. Par conséquent, l'ajustement carbone aux frontières pourrait être fixé à (la valeur estimée) de ce *prix contrefactuel*, afin d'internaliser le prix que les entités participantes devraient payer pour ces biens importés si le PCG était réellement mondial et si le budget carbone était respecté. Deuxièmement, l'organe directeur pourrait décider d'appliquer des sanctions sous la forme d'un tarif plus élevé que le prix contrefactuel.

Dans certains pays fédéraux comme les États-Unis, certains États peuvent être disposés à adhérer au PCG alors que le niveau fédéral ne le souhaite pas. Le PCG ajouterait des dispositions pour aider ces États à y adhérer. En particulier, les entités infranationales participantes seraient autorisées à ne pas prélever d'ajustement carbone à la frontière, et elles pourraient choisir d'utiliser les revenus qui leur sont alloués autrement qu'en délivrant un revenu de base. Ainsi, un État comme la Californie pourrait utiliser les recettes du PCG pour subventionner des entreprises manufacturières, perpétuant ainsi sa façon de recycler les recettes du SCEQE et d'empêcher les fuites de carbone tout en faisant partie d'une union douanière nationale.

Bien que les pays à revenu élevé aient la capacité et le devoir d'aider les pays à faible revenu à se décarboniser et à réduire la pauvreté dans le monde, cette responsabilité ne semble pas s'appliquer aux pays dont le revenu par habitant est inférieur à la moyenne mondiale (pays intermédiaires en abrégé). Pourtant, certains pays intermédiaires comme la Chine ont une empreinte carbone supérieure à la moyenne. Pour encourager ces pays à participer au PCG, nous pourrions leur permettre de ne pas participer à la mutualisation des revenus et au revenu de base, sous certaines conditions. Pour être autorisé à se retirer totalement et à conserver les recettes des ventes aux enchères perçues sur son territoire, un pays devrait avoir un RNB par habi-

tant inférieur à 1,5 fois la moyenne mondiale (en termes nominaux) <sup>2</sup>. Les pays plus riches que ce seuil pourraient bénéficier d'une dérogation partielle, dans la mesure où leur RNB p.c. est inférieur au double de la moyenne mondiale. Par exemple, un pays dont le RNB est supérieur de 70 % à la moyenne devrait mutualiser 40 % des recettes provenant de ses émissions territoriales, mais pourrait conserver 60 % de ces recettes, auquel cas il ne recevrait que 40 % du revenu de base. Les exclusions de la mutualisation réduiraient le revenu de base de 56 à 47 dollars par mois en 2030 dans les pays qui ne s'excluent pas.

Ce mécanisme de participation risque de conférer un avantage trop important aux grands exportateurs, c'est-à-dire aux pays qui ne participent pas et dont les émissions territoriales sont nettement supérieures à leur empreinte carbone. En effet, ces pays conserveraient des recettes correspondant à leurs exportations nettes d'émissions de carbone, ce qui rendrait le revenu de base inférieur à l'augmentation moyenne des dépenses individuelles (pour les pays qui ne se retirent pas). Il convient toutefois de noter que l'ajustement carbone aux frontières adopté par l'UE confère exactement le même avantage aux pays exportateurs étrangers dont le prix interne du carbone est égal au prix de l'EU-ETS : les importations en provenance de ces pays seraient exemptées de l'ajustement carbone aux frontières, et ces pays bénéficieraient des recettes du prix du carbone payées en fin de compte par les consommateurs européens. Cependant, nous pouvons limiter l'avantage de l'opt-out, par exemple en établissant une limite sur les revenus qui peuvent être retenus, par exemple à 50 % au-dessus de la moyenne des revenus mondiaux par adulte.

En outre, l'avantage de la non-participation pourrait être accordé en échange de certaines conditions, telles que la participation à un impôt mondial sur la fortune dont une partie des recettes serait mise en commun pour financer les pays à faible

<sup>2.</sup> Actuellement, la moyenne mondiale est de 13 200 \$ par an, tandis que la Chine est à 11 900 \$ et la Russie à 11 600 \$.

revenu.

Inversement, certains pays à revenu élevé pourraient avoir une empreinte carbone inférieure à la moyenne à l'avenir, en particulier dans les trajectoires à 1,5 degré C (ce qui se produirait vers 2050 dans le scénario SSP1-1.9 de van Vuuren et al. 2017). Pour éviter que le PCG n'entraîne des transferts des pays à hauts revenus vers les pays à faibles revenus, une disposition pourrait spécifier que les pays à hauts revenus ne peuvent pas recevoir le revenu de base si leurs émissions par adulte sont inférieures à la moyenne mondiale. Pour éviter les effets de seuil, le revenu de base perçu par un pays dont le p.c. du RNB est supérieur à 2 fois la moyenne mondiale  $(\bar{y})$  et dont le p.c. des émissions territoriales est inférieur à 1,3 fois la moyenne des pays participants (non optants) ( $\bar{e}$ ) pourrait être une fonction de ces deux variables, définie de telle sorte qu'un pays neutre en carbone 2,2 fois supérieur à la moyenne du p.c. du RNB ne percevrait plus le revenu de base. En notant y le RNB p.c. d'un pays, e ses émissions p.c., et B le revenu non ajusté p.c. d'un pays, et *B* le revenu de base non ajusté (c'est-à-dire les recettes totales divisées par la population des pays participants), si  $2\overline{y} \le y \le 2$ ,  $2\overline{y}$  et  $e \le 1$ ,  $3\overline{e}$ , le revenu de base pour ce pays serait  $\left(\frac{2.2\overline{y}-y}{0.2\overline{y}}+\frac{e}{1.3\overline{e}}\frac{y-2\overline{y}}{0.2\overline{y}}\right)$  *B*. Le revenu de base (dans les pays non concernés par cette disposition) est ensuite ajusté à la hausse en utilisant les revenus libérés.

**Sanctions** Si l'organe de gouvernance estime qu'il convient d'encourager la participation, il pourrait voter des sanctions à l'encontre des pays non participants, telles que des droits de douane (au-delà de l'ajustement carbone à la frontière), la confiscation d'actifs ou des restrictions de voyage (ciblant en particulier les élites).

**Négociations** Nous avons essayé d'être aussi précis que possible afin d'ancrer les discussions sur un plan concret que nous jugeons équitable. Toutefois, certains éléments du PCG peuvent

être modifiés sans pour autant l'altérer fondamentalement, comme le seuil de non-participation ou l'utilisation d'une taxe plutôt que d'un système d'échange de quotas d'émission.

## **Chapitre 6**

# Un transfert massif vers les pays du Sud

 $\begin{tabular}{l} FIGURE~6.1-Gains~ou~pertes~financi\`eres~suite~au~Plan~mondial\\ pour~le~climat~en~2030. \end{tabular}$ 

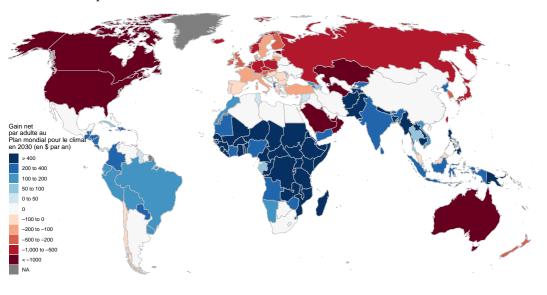
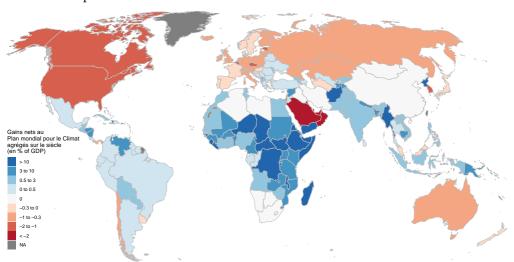


FIGURE 6.2 – Gains ou pertes financières suite au Plan mondial pour le climat sur le  ${\sf XXI}^{\sf e}$  siècle



 $\it Note$ : La valeur nette actualisée est calculée avec un taux d'actualisation de 4% sur la période 2020 – 2100.

### Chapitre 7

## Un Plan largement soutenu

Ce qui m'a motivé à défendre le Plan mondial pour le climat en montant l'association de plaidoyer Global Redistribution Advocates et en écrivant ce livre, c'est le résultat de ma recherche académique. Je me suis spécialisé dans les enquêtes d'opinion relatives au climat et à la redistribution. Ainsi, j'ai mené une enquête internationale dans 20 pays sur les attitudes envers les politiques climatiques, et une enquête complémentaire aux États-Unis et en Europe sur la redistribution mondiale des richesses. Bien que l'idée au cœur du Plan mondial pour le climat — un quota carbone mondial avec une redistribution égalitaire des recettes — soit ancienne et considérée comme la politique climatique canonique par les économistes, aucune enquête n'avait testé cette proposition auprès l'opinion publique. Or, les enquêtes révèlent un soutien majoritaire et sincère à travers le monde. C'est cet élément nouveau — savoir que la population soutient un tel Plan, même dans les pays qui seraient perdants financièrement — qui justifie de remettre cette idée sur la table des négociations internationales, et qu'on l'étudie sérieusement. Dans ce chapitre, je décrirai l'histoire de cette idée puis les résultats des enquêtes d'opinion.

#### 7.1 Une vieille idée

Le principe du pollueur-payeur est une idée de base en économie, qui remonte à Pigou (1920). Le principe consiste à faire payer les coûts externes (en l'occurrence, les dégâts causés par le changement climatique) à la personne qui les engendre (ici, l'émetteur de gaz à effet de serre). Cette tarification peut prendre aussi bien la forme d'un marché de quotas que d'une taxe. Le coût qu'elle entraîne pour le pollueur l'encourage à réduire son activité ou la rendre moins polluante, le coût de ces alternatives étant désormais relativement avantageux. Pour neutraliser les coûts externes résiduels, les recettes engendrées devraient servir à prévenir ou remédier aux préjudices causés. Cela dit, dans le cas du changement climatique, les préjudices sont diffus et difficiles à estimer, et il est probablement plus simple de partager les recettes de façon égalitaire. Ce partage égalitaire peut ainsi être conçu comme un égal permis d'émissions pour chaque humain.

Étant donné ce cadre théorique, il n'est pas étonnant qu'un quota carbone mondial distribué de façon égalitaire soit apparu comme la solution canonique au changement climatique depuis que celui-ci a émergé dans le débat public. Il semblerait que c'est Michael Grubb, professeur à l'University College de Londres, qui a le premier défendu cette solution alors qu'était rédigé le premier rapport du GIEC, en 1990. Dans son article, Grubb écrit que « de loin, la meilleure combinaison en termes d'effectivité à long terme, de faisabilité, d'équité et de simplicité est obtenue grâce à un système basé sur des permis d'émission de carbone négociables, attribués sur la base d'un même permis pour chaque adulte » ¹. Un an plus tard, Anil Agarwal et Sunita Narain, du Centre pour la Science et l'Environnement de New Delhi, publient un texte fondateur sur la justice clima-

<sup>1.</sup> La citation originale de Grubb (1990) est « by far the best combination of long term effectiveness, feasibility, equity, and simplicity, is obtained from a system based upon tradable permits for carbon emission which are allocated on an adult per capita basis ».

tique qui défend à peu près la même solution et commence en ces termes : « L'idée selon laquelle les pays en développement tels que l'Inde et la Chine doivent être tenus responsables du réchauffement de la Terre et de la déstabilisation de son climat (...) est un excellent exemple de colonialisme environnemental » <sup>2</sup>. Depuis lors, nombreux sont ceux qui ont témoigné leur soutien à une solution de ce genre : Baer et al. (2000); Bertram (1992); Jamieson (2001), ou plus récemment le rapport Blanchard & Tirole (2021) <sup>3</sup> (respectivement ancien économiste en chef du FMI et « prix Nobel » d'économie) et la tribune de Rajan (2021) (qui fut gouverneur de la banque centrale indienne et économiste en chef du FMI).

Hélas, Bertram (1992) rapporte que les diplomates de pays riches tels que les États-Unis et le Japon ont évacué cette option des négociations climatiques dès 1990. Au sommet de la Terre de 1992, George Bush exprima clairement que son administration n'était prête à aucune contribution au reste du monde par sa formule restée célèbre : « le mode de vie américain n'est pas négociable ».

Dans un livre intitulé « Global Carbon Pricing : The Path to Climate Cooperation » <sup>4</sup>, de nombreux experts, dont trois « prix Nobel » d'économie (Joseph Stiglitz, Jean Tirole et William Nordhaus), vantent à tour de rôle les mérites d'une tarification mondiale des émissions de CO<sub>2</sub>. Dans cet ouvrage, Gollier & Tirole (2015) ordonnent les différentes options possibles pour répartir

<sup>2.</sup> La citation originale de Agarwal & Narain (1991) est « The idea that developing countries like India and China must share the blame for heating up the earth and destabilizing its climate, as espoused in a recent study published in the United States (US) by the World Resources Institute (WRI) in collaboration with the United Nations, is an excellent example of environmental colonialism. »

<sup>3.</sup> Si les auteurs du rapport ne sont pas parfaitement explicites sur la clé de répartition des permis, ils écrivent « The European Union should aim at forming a coalition of climate-ambitious countries (including the United States) with a unified ETS market. This climate coalition should encourage other countries to join its ETS in exchange for the distribution of free permits. »

<sup>4.</sup> Cramton et al. (2017).

les recettes de cette tarification selon un paramètre de générosité, et décrivent l'allocation égalitaire des recettes comme étant la plus généreuse envers les plus démunis. Dans un autre chapitre, Cramton et al. (2015) partent du principe que chaque État défend son intérêt national et proposent l'accord suivant entre les pays volontaristes : Le paramètre de générosité serait choisi par les pays aux émissions par habitant autour de la moyenne mondiale puis l'ambition climatique serait fixée au niveau minimal proposé par les pays participants <sup>5</sup>. Comme les pays aux émissions moyennes sont peu affectés par les transferts internationaux impliqués par l'accord, ils choisiraient stratégiquement le paramètre de générosité qui maximiserait l'ambition climatique: ni trop élevé, pour que les pays riches proposent un niveau d'ambition importante, ni trop faible, pour que les pays pauvres y gagnent et souscrivent à une ambition importante. van den Berg et al. (2020) proposent une "transition à deux volets vers une tarification mondiale du carbone": un club climatique qui fusionnerait les systèmes d'échange de permis existants et en intégrerait progressivement de nouveaux, et une réorientation des négociations internationales (les COP) pour déterminer les règles d'une tarification mondiale du carbone et le niveau de générosité. Le IMF (2019) est également favorable à une tarification mondiale du carbone et, dans le court terme, à un prix plancher du carbone. Pour aller dans le sens de la justice climatique, l'institution propose soit des prix différenciés entre les pays, soit la solution que nous défendons : un prix uniforme avec des transferts internationaux.

<sup>5.</sup> Cramton et al. (2015) propose de fixer le prix, mais on pourrait adapter leur proposition à un système d'échange de quotas en fixant le budget carbone, donc je préfère utiliser le terme plus général d'ambition climatique.

## 7.2 Une découverte récente : l'adhésion de la population

Lors des négociations internationales, les diplomates défendent les intérêts nationaux de court-terme sans se soucier de la justice climatique. Mais représentent-ils correctement leur concitoyens? Étonnamment, ce n'est que récemment que des enquêtes d'opinion se sont penchées sur la question. Toutes convergent pour trouver un large soutien en faveur d'une politique climatique mondiale et redistributive. Avant de présenter en détail les résultats d'enquêtes menées par mes collègues et moi-même dans 20 pays et qui examinent le Plan mondial pour le climat, je vais présenter les enquêtes traitant de questions similaires.

Depuis une douzaine d'années, une série de travaux académiques s'est attachée à révéler les préférences en termes de la répartition de l'effort de décarbonation entre les pays. Ces études couvrent de nombreux pays à travers des enquêtes toujours représentatives de la population. Si les différentes études sont difficilement comparables car elles diffèrent par leur approche et leur façon de poser les questions, deux régularités se dégagent. Quel que soit le pays dans lequel l'enquête est menée, les options préférées sont celles où l'effort de décarbonation est universel, et celles qui apparaissent égalitaires. Ainsi, Carlsson et al. (2011) trouvent que les Suédois préfèrent qu'il soit permis à tous les pays d'émettre une même quantité d'émissions par habitant. Dans une enquête aux États-Unis, en Allemagne, en France et au Royaume-Uni, Bechtel & Scheve (2013) révèlent qu'un accord climatique est d'autant plus préféré qu'il comprend un grand nombre de pays, et moins apprécié si les pays riches sont les seuls à porter l'effort de décarbonation par rapport à l'option où « les pays riches paient davantage que les pays pauvres » ou à celle où les pays « paient en proportion de leurs émissions ». De même, Carlsson et al. (2013) mettent en évidence que l'option la moins appréciée par les États-uniens ou les Chinois est celle où les pays à faibles émissions sont

exemptées de tout effort, tandis que dans une enquête couvrant 28 pays (dont les plus peuplés), une large majorité s'accorde pour que l'intégralité des pays contribue à la réductions des émissions (Dabla-Norris et al. 2023). Schleich et al. (2016) rapportent un classement identique des options en Chine, aux États-Unis et en Allemagne, avec une préférence pour le principe du pollueur-payeur suivie par la prise en compte de la capacité à payer, et la dernière place pour l'option où les pays qui polluent le plus ont plus de permis de polluer. Les auteurs trouvent aussi que seuls 13 à 28 % des gens (suivant les pays) considèrent leur position personnelle correctement représentée dans les négociations internationales; et 73 à 87 % pensent que la lutte contre le changement climatique nécessite de nouveaux traités internationaux. Enfin, Meilland et al. (2023) trouvent que le principe préféré par les Français et les États-uniens est que « tous les pays s'engagent à converger vers une même moyenne d'émissions par habitant, compatible avec un changement climatique maîtrisé ».

Dans une enquête de grande ampleur sur 125 pays couvrant 94 % de la population mondiale, Andre et al. (2024) trouvent que 89 % des humains souhaitent une politique climatique plus ambitieuse, et 69 % sont disposés à contribuer 1 % de leurs revenus pour lutter contre le changement climatique (valeur qui est une estimation crédible du coût de la décarbonation). En revanche, XXX % sous-estiment la part de la population disposée à contribuer : cette part est perçue en moyenne à 43 %, soit 26 points de moins que la réalité. Cette sous-estimation (dite *ignorance pluraliste*) des préoccupations écologistes explique peut-être le manque d'ambition des accords internationaux sur le climat.

Alors que les travaux précédents ont investigué des questions d'ordre général ou théorique, très peu d'études ont testé l'adhésion à des mesures climatiques mondiales bien définies. En fait, en dehors de mes propres études, je n'en connais qu'une, publiée dans la revue scientifique *Nature*. Dans cette enquête

sur cinq pays, Carattini et al. (2019) testent différentes variantes d'une taxe carbone mondiale. Pour la variante avec redistribution égalitaire des recettes, ils trouvent un soutien proche de 50 % dans les pays à hauts revenus (États-Unis, Australie, Royaume-Uni) et en Afrique du Sud, et plus de 80 % de soutien en Inde. Ces résultats sont cohérents avec ceux des enquêtes auxquelles j'ai collaborées, détaillés dans Fabre (2023).

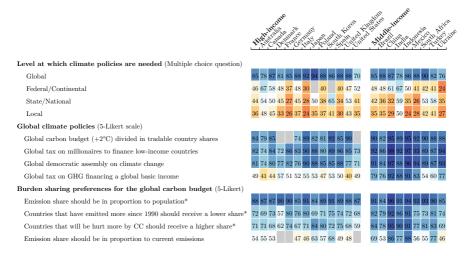
La première de ces enquêtes a été réalisée avec le soutien de l'OCDE entre 2021 et 2022. Avec mes co-auteurs Antoine Dechezleprêtre, Tobias Kruse, Bluebery Planterose, Ana Sanchez-Chico et Stefanie Stantcheva, nous avons conduit une enquête sur les attitudes envers le changement climatique et les politiques climatiques. Cette enquête porte sur 20 pays couvrant 72 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> (plus ou moins les pays du G20), avec des échantillons représentatifs d'environ 2 000 répondants par pays. Elle avait pour but principal d'étudier les attitudes envers des politiques climatiques nationales, mais nous avons également posé quelques questions sur des mesures mondiales. Il s'est avéré que parmi les mesures les plus soutenues figurent trois mesures mondiales ayant chacune une forte dimension redistributive : un quota de permis d'émissions échangeables, une assemblée mondiale élue démocratiquement qui proposerait un traité sur le climat, et un impôt mondial sur la fortune finançant les pays à bas revenus qui respectent les objectifs climatiques. Dans chaque pays, chacune de ces mesures obtient plus de 70 % de soutien relatif (c'est-à-dire en excluant les réponses Indifférent·e), comme le montre la Figure 7.1. Ces résultats sont cohérents avec une autre question où on demandait à quelle(s) échelle(s) des politiques climatiques sont requises : l'écrasante majorité a répondu l'échelle mondiale, tandis que l'échelle continentale ou nationale n'a été choisie que par une petite moitié des répondants. La question sur le quota mondial ne précisait pas l'allocation des permis d'émissions entre pays, mais la question suivante testait le soutien à cette mesure selon différentes variantes pour l'allocation

des permis. En cohérence avec les préférences sur la répartition de l'effort révélées par les travaux sus-mentionnés, notre enquête met en évidence un consensus en faveur d'une allocation des permis au pro rata de la population des pays, ce qui correspond à la répartition égalitaire au cœur du Plan mondial pour le climat<sup>6</sup>. Cette variante obtient entre 84 % et 96 % de soutien relatif selon les pays, et une majorité absolue de soutien dans tous les pays (même en incluant les réponses Indifférent·e). La variante la moins appréciée (mais qui récolte quand même un soutien majoritaire dans la plupart des pays) attribue les permis d'émissions en proportion des émissions actuelles, et n'implique ainsi aucune redistribution Nord-Sud. Un niveau de soutien intermédiaire (qui reste donc élevé) est obtenu par les variantes encore plus redistributives que l'option égalitaire : celle tenant compte des responsabilités historiques en attribuant moins de permis aux pays qui ont plus émis par le passé, ou celle tenant de la vulnérabilité face au changement climatique en attribuant plus de permis aux pays qui subiront des préjudices plus importants. Malgré le soutien extrêmement fort à un quota mondial égalitaire, une taxe carbone mondiale finançant un revenu de base mondial obtient un soutien bien plus faible, autour de 50 % dans les pays à hauts revenus. Pourtant, les deux mesures sont équivalentes d'un point de vue économique dès lors que le prix du carbone est le même dans les deux systèmes, comme on l'a vu au chapitre 3. Deux facteurs expliquent cet différence dans le soutien. D'une part, les gens peuvent préférer un quota à une taxe, car dans le cas du quota, il est certain que les émissions seront réduites conformément à l'objectif. D'autre part, lorsque nous avons posé la question sur la taxe carbone, nous avons également informé les répondants du coût de ce système sur leur pouvoir d'achat. Sans une enquête complémentaire, nous

<sup>6.</sup> En fait, c'est précisément suite à ce consensus que j'ai défini le Plan sur cette base égalitaire. Si ça ne tenait qu'à moi, j'aurais préféré une approche encore plus redistributive que l'égalitaire.

ne pouvions pas connaître le taux de soutien au Plan mondial pour le climat (c'est-à-dire au quota égalitaire) lorsque les gens sont informés de la perte de pouvoir d'achat qu'il engendrerait.

FIGURE 7.1 – Soutien aux politiques climatiques mondiales.



Note 1 : Pourcentage de réponses *Très* et *Plutôt favorable*, en excluant les réponses *Indifférent-e* (n=40,680). Source : Fabre (2023). La couleur bleue dénote une majorité relative.

Note 2 : \*Au Danemark, en France et aux États-Unis, les questions avec une astérisque furent posées différemment.

Pour comprendre en profondeur les attitudes envers le Plan mondial pour le climat, j'ai mené en 2023 une enquête complémentaire avec deux nouveaux co-auteurs : Thomas Douenne et Linus Mattauch. Cette enquête repose sur un échantillon représentatif de 3 000 européens (en Allemagne, en Espagne, en France et au Royaume-Uni) et deux échantillons représentatifs de (respectivement) 3 000 et 2 000 états-uniens.

Voici comment nous avons décrit la mesure aux répondants :

En 2015, tous les pays se sont mis d'accord pour contenir le réchauffement climatique "bien en-dessous de +2 °C". Pour limiter le réchauffement climatique à ce niveau, il existe une quantité maximale de gaz à effet de serre que nous pouvons émettre à l'échelle mondiale.

Pour respecter cet objectif climatique, on peut créer des permis d'émission de gaz à effet de serre en nombre limité à l'échelle mondiale. Les entreprises polluantes seraient tenues d'acheter des permis pour couvrir leurs émissions. Une telle politique obligerait les compagnies pétrolières à payer leurs émissions et augmenterait progressivement le prix des combustibles fossiles. Des prix plus élevés encourageraient les ménages et les entreprises à utiliser moins de combustibles fossiles, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

Conformément au principe selon lequel chaque être humain a un droit égal à polluer, les revenus générés par la vente de permis pourraient financer un revenu de base mondial. Chaque adulte recevrait 30€ par mois, sortant ainsi de l'extrême pauvreté les 700 millions de personnes qui gagnent moins de 2\$ par jour.

[Le Français] type perdrait financièrement [10 $\in$ ] par mois <sup>7</sup> (car il ferait face à [40 $\in$ ] par mois d'augmentations de prix, ce qui est supérieur aux 30 $\in$  qu'il recevrait).

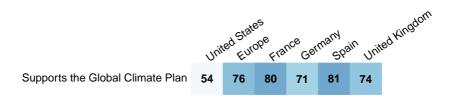
La mesure pourrait être mise en place dès que des pays qui totalisent plus de 60 % des émissions mondiales s'accordent dessus. Les pays qui refuseraient de participer à la mesure pourraient faire face à des sanctions (comme des droits de douane) du reste du

<sup>7.</sup> Ce coût mensuel net médian est ajusté suivant le pays. Il est de 85\$ aux États-Unis, 25€ en Allemagne, 5€ en Espagne et 20£ au Royaume-Uni.

monde et seraient exclus du revenu de base.

Nous nous sommes ensuite assurés que les répondants avaient retenu qui gagnerait ou perdrait suite à cette mesure, etnotamment qu'elle serait coûteuse pour les personnes typiques de leur pays. Pour ce faire, nous avons posé des questions de compréhension, puis affiché la réponse correcte. Enfin, nous avons décrit la mesure à nouveau, de façon plus succincte, avant de demander de tester le soutien à l'aide d'une question Oui/Non. 76 % des Européens et 54 % des Américains soutiennent la mesure. En Europe, quel que ce soit le pays ou le positionnement politique du répondant, une large majorité soutient le Plan mondial pour le climat. Aux États-Unis, il y a une forte polarisation : 74 % des électeurs de Biden soutiennent le Plan tandis que 74 % des électeurs de Trump s'y opposent, les abstentionnistes le soutenant à 53 %. Le soutien est plus important pour le quota que pour une taxe carbone (testée dans l'enquête sur 20 pays), ce qui confirme que la population préfère une mesure dont elle est certaine qu'elle réduira suffisamment les émissions de CO<sub>2</sub>. Ces résultats montrent que la plupart des occidentaux sont disposés à perdre quelques dizaines d'euros par mois si cela permet de mettre fin au changement climatique et à l'extrême pauvreté.

FIGURE 7.2 – Soutien au Plan mondial pour le climat (pourcent de "Oui").



Malgré des réponses très favorables au Plan, on pourrait douter des réponses. Peut-être que les répondants font preuve

d'un biais de désirabilité sociale : ils disent soutenir le Plan car c'est ce qui semble la réponse attendue, les faisant apparaître comme altruistes, même si au fond d'eux ils s'opposent à cette mesure qui nuirait à leur confort et à leur pouvoir d'achat. Peut-être que le résultat serait différent si un référendum avait lieu sur la question (soit que les opinions changent suite au débat médiatique, soit que certaines personnes défendent leur intérêt personnel financier lorsque le choix revêt un véritable enjeu). Peut-être enfin que la plupart des gens soutiennent le Plan mondial pour le climat, mais n'attachent pas à la justice climatique une importance suffisamment importante pour que cette question détermine leur vote aux élections. Par exemple, des personnes qui s'opposent à l'immigration et soutiennent une action climatique ambitieuse pourraient voter pour un parti nationaliste plutôt qu'un parti vert si la question de l'immigration est prioritaire pour elles. La seule façon d'être absolument certains qu'une majorité de la population soutient sincèrement le Plan serait d'organiser un référendum. Mais même à l'aide d'une simple enquête, on peut avoir une bonne indication de la sincérité des réponses, et nous avons utilisé plusieurs méthodes pour la tester dans la suite de l'enquête.

À l'aide d'une technique appelée « expérience de liste », nous montrons en outre que le soutien est authentique et n'est pas motivé par un éventuel biais de désirabilité sociale. Cette expérience fonctionne de la façon suivante : nous demandons aux répondants *combien* de mesures ils soutiennent parmi une liste de mesure. Pour un groupe aléatoire de répondants, la liste contient trois mesures (en Europe, les trois mesures que nous avons employées sont : la peine de mort pour les crimes majeurs, un plan de redistribution nationale et un plan d'isolation thermique des bâtiments). Pour un autre groupe aléatoire de répondants, la liste contient quatre mesures : les trois mesures précédentes ainsi que la mesure qui nous intéresse, le Plan mondial pour le climat. Comme on demande seulement aux répondants *combien* de mesures ils soutiennent, on ne sait

pas quelles mesures un répondant donné soutient. Pour cette raison, les répondants ne font plus face à un biais de désirabilité sociale les incitant à mentir sur leur soutien à telle ou telle mesure. Par ailleurs, cette méthode permet quand même d'estimer le soutien à la mesure qui nous intéresse, en faisant la différence entre le nombre moyen de mesures soutenues dans le groupe avec la liste à quatre mesures et celui de la liste à trois mesures. Par exemple, si le groupe à trois mesures en soutient en movenne 2,1, et le groupe à quatre mesures 2,86, on peut faire l'hypothèse que le groupe à quatre mesure soutient autant les trois premières mesures que l'autre groupe (puisqu'ils sont chacuns représentatifs de la population), et que la différence entre le nombre de mesures soutenues correspond au soutien à la quatrième mesure, soit 2,86-2,1=76% de soutien tacite en faveur du Plan mondial pour le climat. On peut alors estimer le biais de désirabilité sociale en comparant le soutien tacite au soutien déclaré à la question directe, rapporté précédemment. Dans d'autres contextes, cette méthode a révélé un biais de désirabilité sociale en faveur de l'invasion de l'Ukraine parmi la population russe (le soutien tacite étant 10 à 20 points plus faible que le soutien déclaré), ou encore la sous-déclaration d'opinions racistes dans le Sud des États-Unis 8. Dans notre enquête, le soutien tacite n'est pas significativement différent du soutien déclaré, ce qui indique que le soutien est authentique et n'est pas motivé par un éventuel biais de désirabilité sociale.

Pour approcher du mieux qu'on peut l'enjeu que constituerait un référendum, nous avons demandé aux répondants s'ils sont prêts à signer une pétition en faveur du Plan mondial pour le climat, en sachant que les résultats à cette question (posée à un échantillon représentatif de la population) seront transmis au cabinet du chef d'État. Ainsi, les répondants comprenaient que leur réponse pouvait avoir une influence sur la politique officielle. Aux États-Unis, une majorité est prête à signer la pé-

<sup>8.</sup> Chapkovski & Schaub (2022); Kuklinski et al. (1997)

tition, et la différence avec le soutien déclaré direct n'est pas significative. En Europe, 69 % des répondants sont prêts à signer la pétition : c'est certes 7 points de moins que pour le soutien déclaré, mais ça reste une large majorité.

La preuve la plus convaincante que le soutien au Plan est profond est qu'un candidat progressiste pourrait gagner des voix en le soutenant. Nous le montrons en utilisant différentes questions. Tout d'abord, nous décrivons un programme progressiste et un programme conservateur correspondant aux programmes typiques des principaux partis du pays, nous présentons le choix entre les deux programmes comme étant celui entre les deux candidats de la prochaine élection majeure (en France, le second tour de la prochaine élection présidentielle), et nous demandons aux personnes interrogées pour quel candidat elles voteraient. Pour une moitié aléatoire de l'échantillon, nous ajoutons le Plan mondial pour le climat au programme progressiste. En France, le candidat progressiste gagnerait 11 points de vote en incluant le Plan dans son programme. Aux États-Unis, le candidat progressiste pourrait gagner 3 points, tandis que dans les autres pays, l'effet n'est pas significativement différent de zéro (même au seuil de 20 %) 9. Ainsi, le soutien au Plan mondial pour le climat ne ferait perdre des voix à un candidat progressiste dans aucun pays, et pourrait rapporter un gain électoral important en France.

Dans la question suivante, nous tirons au sort deux programmes politiques à partir d'un ensemble de mesures (plutôt progressistes), puis nous ajoutons le Plan à l'un des programmes. En Europe, les personnes interrogées sont invitées à imaginer qu'une coalition de gauche ou de centre-gauche remportera les prochaines élections et il leur est demandé sur quel

<sup>9.</sup> Le gain électoral est très significatif en France (la valeur p est de 0.5 %). Pour les États-Unis, la valeur p est de 13 %, c'est-à-dire non statistiquement significative au seuil habituel de 5 %, mais avec seulement 13 % de chances que le candidat progressiste n'ait aucun gain électoral en soutenant le Plan. Pour les autres pays, le gain électoral n'est pas significativement différent de zéro.

programme elles préféreraient que cette coalition ait fait campagne. Aux États-Unis, la question est formulée comme un duel hypothétique dans une primaire démocrate et n'est posée qu'aux non-républicains (c'est-à-dire aux démocrates, aux indépendants et aux non-affiliés). La plate-forme contenant le Plan est systématiquement préférée par une majorité (allant de 58 % aux États-Unis et au Royaume-Uni à 64 % en Espagne). Cette question et la précédente révèlent que le soutien au Plan mondial pour le climat est non seulement sincère, mais est aussi suffisamment important pour déterminer le choix électoral de certains électeurs.

FIGURE 7.3 – Influence du Plan sur la plateforme préférée : Préférence pour une plateforme aléatoire A contenant le Global Climate Scheme plutôt qu'une plateforme B n'en contenant pas (en pourcent). (Aux États-Unis, question posée uniquement aux non-Républicains).



Enfin, cette priorisation du Plan est confirmée lors d'une question demandant aux répondants de répartir 100 points pour exprimer leur soutien à un ensemble de mesures (le même que précédemment), avec la consigne d'attribuer davantage de points aux mesures qu'ils soutiennent le plus. Le Plan mondial pour le climat est plus priorisé que la moyenne et fait partie des politiques climatiques les plus appréciées. À l'inverse, une mesure climatique promulguée dans l'UE et en Californie (l'élimination progressive des nouvelles voitures à moteur à combustion) est l'une des trois politiques les moins priorisées dans chaque pays. Plus généralement, cette question montre que les mesures de redistribution mondiales sont assez prioritaires pour l'électorat, juste derrière les mesures les plus appréciées : l'augmen-

tation du salaire minimum et l'amélioration des services publics grâce à des financements supplémentaires pour l'éducation et la santé.

Pour résumer, les enquêtes d'opinion révèlent un soutien majoritaire large et sincère en faveur du Plan mondial pour le climat, et indiquent que la population préfère les programmes politiques qui incluent cette mesure aux programmes qui ne la contiennent pas. Et ce, alors même que les répondants occidentaux sont pleinement conscients qu'ils perdraient un peu de pouvoir d'achat dans le cadre du Plan mondial pour le climat. Pour en savoir plus sur ces enquêtes (lire le questionnaire, les méthodes précises et les résultats complets), je renvoie le lecteur vers l'article académique intitulé *International Attitudes Toward Global Policies*, que j'ai co-écrit avec Thomas Douenne et Linus Mattauch.

## **Chapitre 8**

## Un pas vers un monde soutenable

Le Plan proposé n'est qu'une des briques souhaitables pour construire un monde soutenable. Ce n'est pas l'objet de ce livre que de détailler un ensemble exhaustif de mesures qui permettrait d'atteindre une société harmonieuse. Pour autant, même s'il peut être négocié indépendamment du reste, le Plan pour le climat ne doit pas être pensé isolément, mais comme faisant partie d'un système de mesures qui se renforcent mutuellement. Dans ce chapitre, nous dressons un aperçu de mesures complémentaires à notre Plan, tant au niveau mondial que national. À l'échelle mondiale, le Plan devrait être complété d'une gouvernance démocratique et d'autres mesures de redistribution Nord – Sud. À l'échelle nationale, la mue écologique doit être accompagnée d'une fiscalité plus redistributive ainsi que de politiques climatiques sectorielles.

#### 8.1 Pour un monde réellement soutenable

Dans un pays comme la R.D.C., où le PIB par habitant est sous les 600\$ par an et les émissions de CO<sub>2</sub> sous les 0,1 tonne

par an, notre Plan — et son revenu de base autour de 50\$ par mois — doublerait le revenu moyen. Pour autant, avec un revenu moyen qui passerait autour de 80\$ par mois — soit 185\$ par mois en parité de pouvoir d'achat (\$PPA), le niveau de vie resterait insuffisant pour la plupart des Congolais. Il faudrait encore davantage de redistribution mondiale pour assurer une vie décente à chacun.

Il n'est pas aisé de définir un seuil monétaire correspondant au minimum requis pour avoir une vie décente. Sur la base de travaux de O'Neill et al. (2018), Jason Hickel (2019) mesure l'atteinte de 11 indicateurs sociaux dans chaque pays : espérance de vie en bonne santé d'au moins 65 ans, 2 700 kcalories par personne et par jour, accès à l'électricité, à l'assainissement, scolarisation dans le second degré, etc. Il montre que dans un pays comme le Sri Lanka, les indicateurs sociaux sont presque universellement respectés, et qu'ils pourraient l'être parfaitement à l'aide de redistribution nationale supplémentaire. On peut en déduire que le revenu moyen sri lankais, de 250\$PPA par mois, est suffisant pour assurer une vie décente dans ce pays. Par ailleurs, Kikstra et al. (2021) montrent que 210\$PPA par mois est généralement insuffisant pour avoir une vie décente, définie selon des critères équivalents. Ainsi, le seuil monétaire permettant d'assurer les besoins fondamentaux se situe probablement entre 210 et 250\$PPA par mois (en moyenne sur les pays du Sud), soit entre 6,85 et 8,25\$PPA par jour. Faute d'étude académique qui calcule un tel seuil, je vais donc utiliser comme seuil de pauvreté la valeur intermédiaire de 7,5\$PPA par jour.

39% de la population mondiale vit avec moins de 7,5\$<sub>PPA</sub> par jour. Cela coûterait 5% du PIB mondial d'éradiquer la pauvreté définie au seuil de 7,5\$<sub>PPA</sub> par jour, en procurant à chaque personne pauvre le revenu qui la sépare de ce seuil. Ce chiffre est cohérent avec le coût des investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable (qui recoupent largement les indicateurs sociaux d'une vie décente), estimé à 4% du PIB mondial par l'UNCTAD (2023). Le revenu de base

financé par le Plan transfèrerait environ 1% du PIB mondial aux personnes pauvres : il faudrait donc des recettes supplémentaires de l'ordre de 4% du PIB mondial pour mettre fin à la pauvreté.

Plusieurs mesures sont envisageables pour lever une telle somme. La plus prometteuse est sans doute l'impôt sur la fortune. Tout d'abord, l'impôt sur la fortune remplit également un autre objectif, puisqu'il peut être présenté comme un moyen de solder les responsabilités historiques pour le changement climatique plutôt que comme une mesure de solidarité. Il est généralement admis que les pays riches sont les responsables historiques du changement climatique. Pourtant, il peut être plus fructueux d'attribuer cette responsabilité aux personnes riches. En effet, il semble que les personnes ayant hérité d'un patrimoine bâti grâce aux énergies fossiles profitent davantage des émissions passées que, par exemple, un Ukrainien type, né dans un pays qui polluait beaucoup par le passé mais s'est depuis appauvri. À partir du travail de Fanning & Hickel (2023), j'ai calculé que la compensation due par les pays riches au titre des émissions de la période 1960-2030 est de 75 billions de dollar, soit 75% du PIB mondial <sup>1</sup>. En attribuant cette dette aux multimillionnaires, ceux-ci devraient s'acquitter d'intérêts sur cette dette jusqu'à ce qu'elle soit remboursée. En prenant un taux crédible pour le rendement du patrimoine (5,3%), on retombe sur un flux des riches vers les pauvres de l'ordre de 4% du PIB

<sup>1.</sup> Fanning & Hickel (2023) estiment à 192 billion de dollar la compensation due par les pays riches pour avoir dépasser le quota d'émissions proportionnel à leur population et correspondant à un scénario de réchauffement de 1,5°C. Cette estimation est obtenue en multipliant les émissions cumulées sur la période sur la période 1960–2050 (en faisant l'hypothèse d'une décarbonatino rapide pour 2020–2050) avec une trajectoire de prix du carbone sur 2020–2050 correspondant au scénario 1,5°C. La mise en place universelle du Plan mondial pour le climat en 2030 mettrait fin à la nécessité de compenser les émissions excédentaires à partir de cette date, puisque celles-ci seraient déjà tarifées. Ainsi, pour calculer la compensation due au titre de la période 1960–2030, j'utilise les émissions cumulées sur cette période et j'utilise la moyenne du prix du carbone sur la période 2020–2030 (soit 135\$/tCO<sub>2</sub>) plutôt que 2020–2050 (288\$/tCO<sub>2</sub>).

mondial. Hormis le traitement des responsabilités historiques du changement climatique, il y a deux autres avantages à un impôt sur la fortune. D'une part, un tel impôt n'existe que dans une poignée de pays et peut donc être mis en place pour financer des pays tiers sans empiéter sur les budgets nationaux existants. D'autre part, cet impôt a le potentiel pour collecter les importantes recettes désirées tout en épargnant le commun des mortels.

Par exemple, la somme de 4% du PIB mondial pourrait être obtenue par un impôt mondial qui taxerait la fortune individuelle au taux de 3% (par an) à partir de 2 millions de dollar, 7% à partir de 5 millions, et 10% à partir de 50 millions. Avec un tel barème, les 99,4% de personnes qui ont moins de 2 millions de patrimoine ne paieraient pas d'impôt, et une personne avec 3 millions paierait 1% d'impôt sur sa fortune <sup>2</sup>. Ce n'est qu'à partir de 10 millions de patrimoine que le taux effectif d'imposition (à 4,4%) se rapprocherait du rendement attendu de la fortune, et que l'impôt pourrait réduire la fortune du contribuable.

Un tel impôt ne serait donc pas révolutionnaire : il n'empêcherait pas l'apparition ou le maintien de fortunes milliardaires, dont les rendements dépassent souvent les 10%. Son côté modéré lui vaudrait d'être soutenu par une large majorité de la population. Pour autant, une société qui maintiendrait aussi bien des milliardaires que des gens vivant avec 7,5\$PPA par jour serait loin d'être socialement juste. Pour atteindre un monde réellement soutenable, il faudrait beaucoup moins d'inégalités : on peut par exemple imaginer que le revenu le plus élevé devrait être limité à cinq fois le revenu minimum (une norme attribuée au tout premier « prix Nobel » d'économie, Jan Tinbergen). Ainsi, les propositions formulées dans ce livre ne constituent qu'un pas vers un monde soutenable. La route est longue — car les infrastructures et les structures sociales ne

<sup>2.</sup> En effet, la taxe serait de 3% sur sa fortune au-delà de 2 millions, soit 3% de un million, ce qui —rapporté à 3 millions— correspond à 1% de sa fortune.

changent pas en un jour — mais elle en vaut la peine.

Non seulement il faut s'engager dans cette voie, mais il faudra veiller à ne pas faire marche arrière. Or, c'est ce qui pourrait se produire, en l'absence de mesure complémentaire à notre Plan, lorsque la décarbonation sera sur le point d'être achevée. À ce moment-là, les recettes liées au prix du carbone s'effondreront. Ça serait désastreux que le montant du revenu de base s'effondre avec elles. Aussi, il faudra prévoir des ressources nouvelles pour maintenir (voire augmenter) le revenu de base. L'impôt sur la fortune est une possibilité. On pourrait aussi imaginer un taux minimal d'impôt sur les sociétés, prélevé au niveau mondial.

La redistribution mondiale n'est pas le seul chantier nécessaire, loin s'en faut. La démocratie mondiale en est un autre. Si beaucoup de gens sont attachés à la souveraineté nationale, c'est selon moi une erreur. En effet, toute décision devrait être prise à l'échelle pertinente, en vertu du principe de subsidiarité. Ainsi, les décisions qui ont des répercussions mondiales doivent être prises à l'échelle mondiale. C'est notamment le cas de décisions relatives au changement climatique, aux pandémies, à l'intelligence artificielle, ou au système financier. La forme précise de la gouvernance mondiale reste à définir, mais elle doit être démocratique — car les inégalités de pouvoir de décision sont injustes de la même façon que les inégalités de richesse.

#### 8.2 Pour une mue sans accroc dans chaque pays

Dans les pays à bas revenus, le revenu de base constituera un afflux considérable de ressources, et accroîtra largement la capacité des États à lever des impôts. À l'aide (entre autres) d'impôts progressifs sur les revenus, ces États pourraient augmenter leur budget et financer les services publics, la protection sociale, et les infrastructures. Dans ces pays, seules les personnes les plus aisées — celles ayant une empreinte carbone

supérieure à la moyenne mondiale — seraient perdantes financièrement.

En revanche, dans les pays à hauts revenus, la plupart des individus perdraient en pouvoir d'achat en l'absence de mesure supplémentaire. Certes, les personnes plus riches perdraient davantage, car elles ont une empreinte carbone en moyenne plus élevée. Pour autant, il serait à la fois injuste et impopulaire que les classes moyennes subissent une baisse significative de leur niveau de vie si les personnes aisées peuvent faire face aux hausses de prix des biens carbonés simplement en puisant dans leur épargne ou en rognant sur quelques dépenses superflues. Pour éviter cette inégalité, la mue écologique doit s'accompagner d'une redistribution dans les pays à hauts revenus. La mise à contribution des plus aisés remplirait trois rôles : la compensation des classes moyennes pour éviter qu'elles ne soient financièrement perdantes, le financement d'infrastructures bas carbone pour éviter d'en faire reposer le coût sur des populations spécifiques, et la réduction (voire la suppression) d'activités superflues fortement émettrices qui sapent la cohésion sociale.

En Europe, une hausse modeste de la taxation des 1 % les plus riches suffirait à compenser la personne type, car l'empreinte carbone médiane n'est pas beaucoup plus élevée que la moyenne mondiale. Ainsi, une hausse de 2 points du taux d'impôt sur les revenus individuels au-delà de 15 000€ par mois permettrait de financer un transfert d'une de 10€ par mois à chaque Français, ce qui éviterait que le Français type ne perde en pouvoir d'achat suite au Plan. Un tel transfert pourrait être opéré grâce à une revalorisation des minima sociaux (RSA, prime d'activité...) ainsi qu'une légère baisse de l'impôt sur les revenus pour 99 % de la population. Aux États-Unis, où les empreintes carbone sont bien plus élevées, il faudrait une redistribution plus conséquente pour compenser l'États-Unien type. Cette compensation nécessiterait un transfert de 85\$ par mois à chaque États-Unien, financé par une augmentation des taux

d'imposition pour les 5 % les plus riches, les ménages gagnant plus que 25 000 \$ par mois  $^3$ .

Les équipements décarbonés (transports en commun, rénovation thermique...) peuvent être largement financés par des taxes supplémentaires sur les plus riches. Par exemple, un barème de l'impôt sur la fortune plus progressif que celui évoqué précédemment permettrait de collecter les 2 % de PIB supplémentaires nécessaires au financement de la décarbonation. Enfin, dans l'optique d'une mue égalitaire de la société, certaines consommations superflues pourraient être purement et simplement interdites, telles que les yachts ou les jets privés. En fait, on pourrait même considérer qu'au-delà d'un certain revenu, la consommation est nécessairement superflue, et plafonner les revenus à ce niveau. Ce niveau pourrait être déterminé chaque année en prenant la préférence médiane d'un échantillon représentatif de citoyens. Dans une enquête représentative sur un millier de Français, une majorité s'est prononcée en faveur de l'instauration d'un revenu maximum légal, avec une valeur préférée à 100 000€ par mois en médiane <sup>4</sup>.

Vous l'aurez compris, je suis enclin à limiter fortement les inégalités, et convaincu que les contraintes écologiques seront mieux acceptées dans une société moins inégalitaire. Je suis également partisan d'un accord *mondial* sur la taxation (voire le plafonnement) des grandes fortunes, afin d'éviter l'évasion fiscale. Pour autant, les mesures de redistribution que je viens de proposer peuvent être décidées à l'échelle nationale, suivant

<sup>3.</sup> Un tel transfert pourrait être financé en faisant passer le taux marginal d'imposition de 32 % à 41 % pour les revenus annuels entre 315 000 et 400 000 \$, de 35 % à 50 % entre 400 000 et 600 000, de 37 % à 60 % entre 600 000 et 2,5 millions, de 37 % à 65 % entre 2,5 et 5 millions, et jusqu'à 70 % pour les revenus au-delà de 5 millions de dollar.

<sup>4.</sup> Pour calculer la médiane, les 44 % qui ne souhaitaient pas imposer de revenu maximum ont été traité comme préférant une valeur infinie, tandis que les autres ont reporté le montant de leur choix. Une variante de la question demandait aux répondants quel serait le revenu maximum dans une société idéale : seuls 16 % ont répondu qu'il n'y aurait pas de limite, et la médiane était alors de 15 000€ par mois. Cf. Fabre (2022).

la sensibilité de chaque peuple, de sorte que le choix du niveau de redistribution ne complique pas l'adoption du Plan mondial pour le climat. Le Plan détermine seulement la trajectoire mondiale de décarbonation et les transferts des pollueurs vers les frugaux, et préserve la souveraineté de chaque État pour mettre en œuvre les mesures complémentaires appropriées.

En particulier, des mesures climatiques complémentaires sont nécessaires pour différentes raisons. Premièrement, la puissance publique a la compétence d'aménager le territoire et la capacité de prendre en charge des investissements à long terme : réseau ferroviaire, transports publics, énergies bas carbone, rénovations thermiques. Deuxièmement, pour que les choix privés (d'investissements, d'équipement, de R&D) soient alignés avec nos valeurs et avec la décarbonation planifiée sur le long terme, l'État doit définir des normes, que ce soit pour les émissions des nouveaux véhicules, l'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments ou la protection des animaux d'élevage. Troisièmement, la prise en charge des dépenses de décarbonation par la collectivité permet de mieux répartir l'effort financier et de lutter contre l'inégalité dite « horizontale » due à la grande variation des empreintes carbone pour un même niveau de revenu.

En effet, l'application du principe pollueur-payeur à travers le prix du carbone se traduit par des disparités d'effets sur le pouvoir d'achat. Ces disparités ne sont pas toujours justifiées, dans la mesure où des individus sont pénalisés alors que les alternatives aux énergies fossiles sont souvent inexistantes ou inabordables, et ce à cause de choix collectifs ou passés dont ils sont peu responsables (habitat pavillonnaire, chaudière thermique...). En mutualisant des coûts de décarbonation telles que la rénovation thermique et le remplacement d'une chaudière au fioul par une pompe à chaleur, quelqu'un qui se chauffe à l'électricité dans une maison bien isolée aidera, grâce aux subventions financées par l'impôt, les personnes vivant dans une passoire thermique. En outre, les subventions réduisent le coût de l'option bas carbone, et réduisent ainsi le prix du carbone à

partir duquel l'option bas carbone devient profitable. Dit autrement, pour inciter les individus à rénover leur maison et remplacer leur chaudière à gaz par une pompe à chaleur, on peut soit augmenter le prix du carbone (et donc du fioul), soit subventionner les travaux. Si tous les pays subventionnent ces travaux, ou plus généralement, prennent des mesures climatiques complémentaires, la demande de permis d'émissions est plus faible, et le prix du carbone également. Dans le cas extrême, si les mesures climatiques complémentaires prises dans le monde entier suffisent à ramener les émissions sous le plafond mondial, il y a davantage de permis d'émissions mis sur le marché que de demande pour ces permis, et le prix du carbone est de zéro. Dans ce cas, l'inégalité horizontale est réduite à néant, puisque les émissions ne sont pas coûteuses au niveau individuel. En revanche, il n'y a plus de transferts des pays à hauts revenus vers les pays à bas revenus. En pratique, nous ne serons pas dans cette situation extrême. Avec un prix du carbone non nul, les réductions d'émissions dues à des politiques climatiques ambitieuses de certains pays produiront trois effets : une réduction de l'inégalité horizontale dans ces pays, une baisse du prix du carbone mondial, et une diminution de leur contribution au reste du monde (payée à travers le prix du carbone). Grâce à ce dernier mécanisme, le Plan mondial pour le climat inciterait chaque État participant à mettre en œuvre des politiques climatiques complémentaires.

## Chapitre 9

## L'appel pour la redistribution mondiale

#### 9.1 Global Redistribution Advocates

Au mois d'avril 2023, deux mois après avoir pris connaissance des résultats d'enquête révélant un fort soutien aux mesures de redistribution mondiale, j'ai fondé une association de plaidoyer pour ces mesures. *Global Redistribution Advocates* (c'est son nom) défend les trois mesures testées dans l'enquête sur 20 pays, pour lesquelles on observe plus de 70 % de soutien dans chacun des pays (cf. Figure 7.1). Outre le Plan mondial pour le climat, nous défendons :

- Un impôt mondial sur la fortune : appliqué par les pays volontaires sur le patrimoine supérieur à 5 millions d'euros, la moitié de ses recettes serait allouée aux pays à bas revenus.
- Une assemblée mondiale pour le climat : élue à la proportionnelle sur des listes mondiales, elle aurait pour rôle de rédiger un traité sur le changement climatique.

Plus généralement, Global Redistribution Advocates (GRA) a vocation à défendre des mesures de redistribution mondiale

des richesses ou du pouvoir, qui sont soutenues par une majorité dans les populations concernées. Pour chacune de ces mesures, nous déployons une campagne : une note décrivant la mesure, une pétition, et du plaidoyer auprès de responsables politiques. Nous avons choisi ces trois mesures car elles couvrent trois sujets essentiels (climat, inégalités, démocratie) et qu'elles ne sont pas portées par d'autres associations. Par ailleurs, nous travaillons de concert avec différents réseaux d'associations.

#### Les associations partenaires

Sur le climat, nous nous inscrivons dans la Cap And Share Climate Alliance (CASCA), une coalition d'associations qui défendent un système de cap and share, dont le Plan mondial pour le climat est une variante. Cap and share, ça signifie plafonner les émissions, et partager les recettes générées par la vente de permis d'émissions de façon égalitaire entre tous les humains. C'est l'association irlandaise Feasta (et à travers elle l'économiste Caroline Whyte) qui fut la première à militer pour un Cap and share, dès 2005. En ce moment, c'est l'association Equal Right (et notamment sa directrice Laura Bannister) qui est centrale dans CASCA, et a rassemblé une vingtaine d'associations (la plupart africaines) sous cette bannière. La variante du Cap and share défendue par Equal Right est légèrement différente du Plan mondial pour le climat : elle n'inclut pas de mécanisme de participation (ce qui entraîne que des pays à moyens revenus comme la Chine seraient perdants), et propose une planification dans l'allocation des quotas plutôt qu'une vente aux enchères suivant une logique de marché. Plus généralement, la proposition de CASCA a une tonalité plus radicale et anticapitaliste que la nôtre. Cela n'empêche pas que GRA soutienne la proposition d'Equal Right, et réciproquement. Nos différences sont en réalité complémentaires, et cela se retrouve dans nos approches du plaidoyer : Equal Right cherche avant tout à fédérer le mouvement pour le climat derrière le Cap and share,

tandis que GRA cherche à convaincre des partis politiques et des gouvernements.

Le mouvement pour le climat comprend une myriade d'associations, dont les plus influentes sont Greenpeace, WWF, Friends of the Earth, 350.org, Environmental Defense Fund, ou encore le Sunrise Movement. Toutes ces associations sont membres du Climate Action Network (CAN), dont le chapitre français s'appelle le Réseau Action Climat. CAN coordonne les différentes associations de son réseau, fait émerger des positions communes, et dispose d'une importante capacité de plaidoyer pour défendre ces positions.

Le mouvement fédéraliste mondial est lui aussi fédéré autour d'une organisation : le World Federalist Movement (WFM). C'est grâce au plaidoyer du WFM qu'est née la Cour pénale internationale en 1998. Désormais, la campagne phare du WFM est l'UNPA, acronyme anglais de l'Assemblée parlementaire des Nations unies. Cette campagne propose une réforme graduelle de l'ONU dont l'aboutissement serait une assemblée élue au suffrage direct et disposant d'un pouvoir législatif contraignant. Plutôt qu'une réforme de l'ONU, d'autres associations du mouvement fédéraliste mondial s'attachent à mettre en place des assemblées tirées au sort : la Global Assembly, qui a réuni 150 humains tirés au sort pour adopter une position commune sur le changement climatique, fut la première expérience de ce type en 2022. À GRA, nous soutenons ces initiatives, mais explorons une troisième voie : une assemblée élue sur des listes mondiales, avec un rôle consultatif sur le changement climatique, mise en place par les pays volontaires. Nous considérons qu'une assemblée mondiale doit d'abord faire ses preuves avant d'être doté d'un pouvoir législatif, mais que l'émergence d'un débat public mondial sur la justice climatique serait fructueux en luimême.

Enfin, différentes associations militent pour un système fiscal international. Alors qu'Oxfam fait campagne pour l'impôt sur la fortune (sans préciser l'usage de ses recettes), les autres associations se concentrent sur l'agenda actuel des négociations sur ces sujets : l'ICRICT propose une version équitable de l'accord international sur l'imposition des sociétés, Attac s'est constitué pour défendre une taxe sur les transactions financières, tandis que Tax Justice Network lutte pour mettre fin à l'évasion fiscale, et milite pour des échanges automatiques d'information entre autorités et la création, à terme, d'un registre mondial répertoriant tous les actifs (une sorte de cadastre étendu aux titres financiers). Même si ça coïncide avec leurs valeurs, aucune de ces associations ne se consacre directement à la redistribution Nord – Sud. Ainsi, alors même que notre proposition d'ISF qui financerait les pays à bas revenus n'a rien de révolutionnaire, c'est la proposition la plus radicale dans ce tissu associatif.

#### La stratégie

L'ambition de GRA est qu'une coalition internationale de partis politiques et de gouvernements fassent campagne sur une (ou plusieurs) mesures commune(s) de redistribution mondiale. Depuis notre lancement, nous avons rencontré des dizaines de responsables politiques (eurodéputé·e·s, conseillers ministériels, hauts fonctionnaires) de différents pays (Inde, Brésil, Colombie, Allemagne, France, Espagne, Afrique du Sud...). Notre proposition qui suscite le plus d'engouement est l'impôt mondial sur la fortune. En France, elle est notamment soutenue par Nicolas Sansu (PCF), Manon Aubry (la France insoumise), Sandrine Rousseau (EELV), Aurore Lalucq (Place publique), ou encore Pascal Canfin (Renaissance). L'année qui vient offre une opportunité à saisir pour changer le cours du monde : en 2024, il y a les élections européennes, mais c'est aussi une année d'élections aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Inde, en Indonésie, au Bangladesh, au Mexique, en Égypte, au Ghana...Notre espoir, c'est que Lula profite de la présidence brésilienne du G20 pour mettre à l'agenda la redistribution mondiale.

Pour faire naître cette coalition, nous prévoyons de publier une lettre ouverte dans des journaux à grands tirages du monde entier. Nous travaillons d'arrache-pied pour que la liste des signataires soit la plus fournie possible. Cet appel pour la redistribution mondiale reprend les propositions en ce sens formulées par le monde associatif (y compris GRA) et par le monde politique (et en particulier les pays du Sud). Il se conclut par un appel à une manifestation mondiale, un an après sa publication. En effet, la clé du succès réside dans la pression populaire. Ci-après, je reproduis le texte de cet appel, purgé des notes de bas de page qui référencent les différentes propositions auxquelles le texte fait allusion.

#### 9.2 Le texte de l'appel

# Nous exhortons les dirigeants mondiaux à mettre en œuvre des politiques de redistribution mondiale!

Nous exhortons les dirigeants mondiaux à mettre en œuvre des politiques visant à mettre fin à la pauvreté, à stopper le réchauffement climatique et à réduire les inégalités.

Pour atteindre le premier objectif de développement durable et mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici 2030, des transferts internationaux sont nécessaires <sup>1</sup>. Pour réussir la décarbonation dans les pays à bas revenus, des transferts internationaux sont nécessaires <sup>2</sup>. Pour permettre à tous les humains de mener une vie décente, des transferts internationaux sont nécessaires.

L'écart est sidérant entre les niveaux de vie des pays à hauts revenus, où vivent 1,2 milliard de personnes, et ceux des pays à bas revenus, où vivent 700 millions de personnes. Le PIB par habitant est 62 fois plus élevé dans les pays à hauts revenus que dans les pays à bas revenus <sup>3</sup>. En d'autres termes, un transfert de seulement 1 % du PIB des pays à haut revenus vers les pays

<sup>1.</sup> Banque mondiale (2022), World Bank Group President David Malpass: Foreword to the Poverty and Shared Prosperity 2022 Report.

<sup>2.</sup> IEA (2023), Net Zero Roadmap.

<sup>3.</sup> Banque mondiale (2023), Indicateur NY.GDP.PCAP.CD.

à bas revenus doublerait mécaniquement le revenu national de ces derniers. Un transfert de cette ampleur peut être financé par un impôt sur la fortune modéré, de 2 % sur le patrimoine au-delà de 5 millions de dollars, ce qui laisserait 99,9 % de la population non affectée <sup>4</sup>.

Dans le monde entier, des majorités écrasantes soutiennent les mesures de redistribution mondiale <sup>5</sup>. Les pays du Sud défendent un ensemble de revendications et de propositions de redistribution mondiale <sup>6</sup>. Il est temps d'agir. Les solutions sont prêtes :

Premièrement, il faut un système fiscal viable. Pour lutter contre l'évasion fiscale, les autorités fiscales doivent intensifier leur coopération grâce à l'échange automatique d'informations et à la création d'un registre mondial des actifs, facilitant l'identification de leurs bénéficiaires ultimes <sup>7</sup>. Pour contrecarrer le dumping fiscal, des taux d'imposition minimaux doivent être établis, en particulier sur les bénéfices des entreprises. L'impôt sur les sociétés doit préserver l'intérêt des pays à bas revenus; en particulier, l'apportionnement des bénéfices d'une société multinationale doit tenir compte de la localisation de ses employés au moins autant que de celle de ses ventes <sup>8</sup>.

Deuxièmement, il faut un système financier inclusif. L'accès au financement reste un formidable défi pour les pays à bas revenus, accablés par des taux d'intérêt prohibitifs. L'initiative Bridgetown 2.0, proposée par le secrétaire général des Nations unies et la première ministre de la Barbade, offre une série de solutions <sup>9</sup>. Pour « dé-risque » les projets de développement soutenable, il faut des garanties publiques sur le crédit et le marché des changes <sup>10</sup>. Pour amplifier le financement du

<sup>4.</sup> Chancel et al. (2022), World Wealth Tax Simulator.

<sup>5.</sup> Fabre et al. (2023), International Attitudes Toward Global Policies.

<sup>6.</sup> E.g. Union africaine (2023), Déclaration de Nairobi (2023).

<sup>7.</sup> ICRICT (2020), A Roadmap for a Global Asset Registry.

<sup>8.</sup> ICRICT (2019), International Corporate Tax Reform.

<sup>9.</sup> Secrétariat général des Nations unies (2023), Bridgetown Initiative 2.0.

<sup>10.</sup> Green Climate Fund (2021), Scaling Climate Finance.

développement, les banques multilatérales de développement doivent être recapitalisées et recevoir des Droits de Tirage Spéciaux; la dette publique des pays à faible revenu doit être restructurée; et les prêts publics doivent être augmentés pour atteindre 500 milliards de dollars par an (c'est le stimulus tant attendu pour les objectifs de développement durable).

Troisièmement, il faut un système fiscal international. Pour atteindre l'objectif climatique universellement adopté dans l'Accord de Paris, nous devrions créer un régime mondial de taxation du carbone, comme le demande l'Union africaine <sup>11</sup>. À terme, ce régime pourrait prendre la forme d'un système mondial d'échange de quotas d'émissions, dont les recettes financeraient un revenu de base mondial <sup>12</sup>. Dans un premier temps, nous devrions introduire des taxes carbone sur le transport maritime et aérien <sup>13</sup>. Il faut également instaurer une taxe sur les transactions financières afin de générer des revenus rapidement, et des impôts sur la fortune pour lutter contre les inégalités <sup>14</sup>. Au moins un tiers des recettes de ces nouvelles taxes devrait être alloué aux pays à bas revenus selon le principe que plus le pays est pauvre, plus il recevrait d'argent <sup>15</sup>.

Quatrièmement, il faut une gouvernance mondiale démocratique. La redistribution mondiale s'applique également à la prise de décision. Pour les décisions qui doivent se prendre à l'échelle mondiale, nous devrions avancer vers une Assemblée parlementaire des Nations unies élue au suffrage direct et dotée d'un pouvoir décisionnaire <sup>16</sup>. À court terme, nous pourrions expérimenter le fédéralisme mondial à travers des assemblées mondiales limitées à un rôle consultatif, qui procèderaient soit

<sup>11.</sup> Union africaine (2023), Déclaration de Nairobi (2023).

<sup>12.</sup> Global Redistribution Advocates (2023), A Global Climate Plan.

<sup>13.</sup> Chancel et al. (2023), World Inequality Report.

<sup>14.</sup> Oxfam (2023), Survival of the richest.

<sup>15.</sup> Global Redistribution Advocates (2023), A Global Wealth Tax.

<sup>16.</sup> unpacampaign.org.

d'une élection <sup>17</sup>, soit d'un tirage au sort <sup>18</sup>. Dans tous les cas, les citoyens du monde doivent bénéficier d'une représentation proportionnelle.

Nous appelons les dirigeants mondiaux à examiner des mesures de redistribution mondiale telles que celles décrites cidessus lors des réunions de l'ONU, du G20 et des COP. Nous exhortons les décideurs à mettre en œuvre des politiques mondiales redistribuant au moins 1 000 milliards de dollars par an (c'est-à-dire 1 % du revenu mondial) des pays à hauts revenus vers les pays à bas revenus. Ce ne serait qu'un premier pas vers un monde moins inégalitaire.

Nous sommes un groupe divers d'organisations de la société civile, d'universitaires, de responsables politiques, de syndicats, de groupes religieux, de célébrités et de citoyens du monde. Chacun et chacune est invitée à rejoindre notre mouvement en signant cette lettre ouverte <sup>19</sup>, en diffusant son message, en faisant campagne pour la redistribution mondiale ou en faisant un don à la cause. Nous manifesterons notre force et notre détermination dans un an, le jeudi 17 octobre 2024, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Inscrivez cette date sur vos calendriers, car elle constituera un moment décisif dans la quête mondiale pour la justice et l'équité.

<sup>17.</sup> Global Redistribution Advocates (2023), A Global Climate Assembly.

<sup>18.</sup> globalassembly.org.

<sup>19.</sup> global-redistribution-advocates.org/fr/signer-les-petitions.

### Chapitre 10

### **Foire Aux Questions**

Est-ce possible d'assurer une vie décente à chacun dans un monde décarboné?

Oui. Le problème n'est pas technique, mais politique. Il existe de nombreux scénarios montrant comment opérer une mue notre société pour atteindre la neutralité climatique dans le monde entier. Le GIEC publie des scénarios compatibles avec un réchauffement limité à 1,5°C, d'autres à 2°C, etc. Les scénarios les plus ambitieux sur le plan du climat et de la réduction de la pauvreté requièrent une baisse importante de la consommation dans les pays à hauts revenus, qui passe à la fois par des gains d'efficacité et par la sobriété. Hickel (2019); O'Neill et al. (2018) montrent qu'une vie décente pourrait être assurée à 7 milliards d'humains tout en respectant les limites planétaires, à condition d'opérer une décroissance dans les pays à hauts revenus. Millward-Hopkins et al. (2020) calculent qu'une vie décente pourrait être assurée à tous les humains en 2050 tout en ramenant la consommation d'énergie à son niveau des années 1960, malgré une population trois fois plus importante (cela nécessiterait de réduire de 60 % la consommation d'énergie par humain). Même s'il est clair que la sobriété faciliterait grandement l'atteinte des objectifs écologiques, certains scénarios détaillent comment limiter le réchauffement à 1,5°C avec une croissance verte. Ainsi, l'IEA (2023) présente un scénario où la planète atteindrait la neutralité climatique en 2050 tout en doublant le PIB mondial d'ici-là.

Des modèles détaillés déclinent la mue nécessaire pour décarboner chaque secteur de chaque pays. Dans ces scénarios, l'essentiel de la décarbonation s'appuie sur des technologies déjà déployées à grande échelle (énergies renouvelables, batteries, isolation des bâtiments, pompes à chaleur) ou en cours de déploiement (hydrogène vert, acier et ciment bas carbone, capture du carbone). En d'autres termes, des technologies peuvent être déployées pour se passer d'énergies fossiles et pour éliminer de l'atmosphère le  $\mathrm{CO}_2$  dû aux émissions résiduelles. Sans ces technologies, nous n'aurions aucun moyen de mettre fin au changement climatique, puisque la réduction des émissions ne suffit pas – il faut les ramener à zéro.

Pour autant, il est peu probable que les technologies soient déployées assez rapidement pour limiter le réchauffement à 1,5°C. Les politiques et actions actuelles nous orientent vers un réchauffement de 2,6°C à 2,9°C en 2100 <sup>1</sup>, et qui continuerait de croître à un rythme alarmant après 2100. Dans ce contexte, plus les efforts de sobriété seront importants, plus le réchauffement sera ralenti.

Ces observations devraient mettre d'accord les tenants de la décroissance avec ceux de la croissance verte. D'une part, il faut stimuler la croissance de la *productivité*, notamment pour améliorer notre efficacité énergétique et déployer des technologies plus écologiques. D'autre part, il faut favoriser la décroissance de la *surconsommation*, pour réduire les dégâts que le dépassement des limites planétaires infligent aux plus vulnérables.

<sup>1.</sup> Cf. climateactiontracker.org/global/temperatures.

### Qui paie dans ce système : les entreprises ou les consommateurs?

En économie, il faut distinguer l'incidence légale de l'incidence économique. Légalement, ce sont les entreprises en amont de la chaîne de production qui seraient asujetties et seraient obligées d'acheter des permis d'émissions. Mais cette incidence légale ne permet pas de savoir qui va payer. En principe, les entreprises assujetties peuvent réagir de trois façons différentes : en réduisant leurs profits, en réduisant leurs salaires, ou en augmentant leurs prix. Le coût de la mesure serait alors respectivement reporté sur les actionnaires, les travailleurs des secteurs polluants, ou les consommateurs. Ganapati et al. (2020) estiment qu'environ 70 % des hausses de prix énergétiques auxquels font face le secteur manufacturier sont reportés sur les consommateurs à court ou moyen terme, le reste étant absorbé par les actionnaires. À long terme, on peut s'attendre à ce que le taux de profit se stabilise, et que les consommateurs paient l'intégralité du coût. C'est le mécanisme qui est décrit au Chapitre 3 : le prix du carbone est payé par les consommateurs, en proportion de leur empreinte carbone. C'est d'ailleurs le but de la tarification carbone: sans hausse du prix des biens carbonés, personne ne serait incité à réduire ses émissions.

# Les émissions ne vont-elles pas augmenter si on double les revenus des plus pauvres?

Si on ne faisait que redistribuait les revenus, les émissions augmenteraient, car les plus modestes consacrent une plus grande part de leurs revenus à la consommation de biens carbonés que les plus aisés. Et encore, la hausse serait assez limitée. Sager (2019) estime qu'une égalisation complète des revenus des états-uniens (en préservant le revenu moyen) augmenteraient leurs émissions de gaz à effet de serre de 2 %. De même, Oswald et al. (2021/ed) trouve qu'avec une égalisation quasi-complète

des revenus des humains (ramenant le revenu maximal à deux fois le revenu minimal), la consommation d'énergie augmenterait de 7 %. Mais par construction, le Plan mondial pour le climat plafonnerait les émissions selon une trajectoire baissière. Ainsi, les émissions ne pourraient que baisser. La hausse spectaculaire de la consommation (donc des émissions) des plus pauvres sera plus que compensée par la baisse de la consommation des plus riches et par la décarbonation (c'est-à-dire la baisse des émissions liées à un niveau de consommation donné).

# Ce système ne profite-t-il pas aux plus riches, en leur permettant d'acheter un droit à polluer?

Un argument qui revient souvent contre la tarification carbone est qu'elle donnerait un passe-droit aux plus riches pour polluer, et ferait reposer le coût de la décarbonation sur les classes moyennes, qui n'ont pas les moyens de faire face aux hausses de prix.

La réponse courte à cette objection, c'est qu'il faut bien spécifier à quoi on se compare. Si on compare le Plan mondial pour le climat à une proposition de sortie du capitalisme où les revenus seraient plafonnées à 3 000€ par mois, effectivement, les plus riches s'en sortent bien. En revanche, si on le compare au statu quo, les plus riches sont perdants, et ce d'autant plus que sont mises en œuvre les mesures complémentaires décrites au Chapitre 8.

Pour la réponse longue, commençons par rappeler les effets distributifs du Plan : les individus avec une empreinte carbone élevée perdraient financièrement, tandis que les individus avec une empreinte carbone autour de la moyenne mondiale pourraient préserver leur mode de vie sans perdre en pouvoir d'achat. Ces individus « moyens » seraient incités à changer leurs équipements et leurs habitudes par le prix du carbone, et ceux qui basculeraient vers les options décarbonées deviendraient gagnants financièrement (puisque leur empreinte car-

bone passerait sous la moyenne mondiale). En revanche, les classes moyennes dans les pays à hauts revenus ont une empreinte carbone supérieure à la moyenne mondiale : elles seraient donc perdantes financièrement si elles ne s'adaptent pas, et l'adaptation présente de toute façon elle-même un coût (monétaire ou de confort). Pour autant, les plus aisés perdraient encore davantage, puisqu'ils ont une empreinte carbone encore plus élevée.

Certes, on peut légitimement trouver que les plus aisés ont davantage de marges de manœuvre pour s'adapter, et considérer qu'elles devraient être mises encore plus à contribution que ce qu'implique le Plan. C'est d'ailleurs pour cette raison que je préconise des mesures complémentaires de redistribution nationale (cf. Chapitre 8) pour faire porter l'intégralité du coût de décarbonation sur les plus aisés, et préserver le pouvoir d'achat des classes moyennes dans les pays à hauts revenus. Cependant, si la majeure partie de la population soutient des mesures de redistribution nationale, c'est parce qu'elle considère la répartition des richesses trop inégale, politique climatique ou pas. En d'autres termes, on peut séparer les deux propositions: d'une part, une politique climatique qui n'aggrave pas les inégalités (en fait, le Plan mondial les réduit); d'autre part, une politique de redistribution nationale qui met fin à un nouveau indécent d'inégalité. Si on cherchait à constituer un programme politique complet, il faudrait inclure ces deux propositions, ainsi que de nombreuses autres. Mais ce n'est pas l'objet de ce livre que de constituer un programme. Nous nous focalisons ici sur une proposition, et la concevons d'une façon qu'elle puisse être soutenue par des individus et des gouvernements de tous bords.

Pour résumer, je considère que le Plan mondial pour le climat est préférable au statu quo, en l'absence de mesures de redistribution complémentaire. Dans les questions suivantes, j'expliquerai pourquoi il me semble préférable à des mesures climatiques alternatives.

## Ce Plan ne permettrait-il pas au capitalisme de perdurer, alors qu'il faudrait le renverser?

Pour ne pas rentrer dans un débat sans fin entre réformisme et révolution, je m'en tiendrai à trois arguments. Premièrement, on peut soutenir le Plan mondial pour le climat car il va dans la bonne direction, tout en préférant et en élaborant un plan plus ambitieux. Deuxièmement, l'ampleur de la redistribution opérée par le Plan me semble être proche de ce qu'on peut espérer de plus radicale dans la décennie qui vient, étant donné le rapport de force actuel — dominé par des groupes sociaux aisés qui tiennent à leur niveau de confort. Troisièmement, même dans une société post-capitaliste, il faudrait plafonner les émissions de façon contraignante, et le Plan proposé me paraît la meilleure option pour ce faire (comme expliqué dans les cidessous).

# Quid des autres gaz à effet de serre? Des autres limites planétaires? De la biodiversité?

Hélas, le Plan proposé ne traite pas ces problèmes. Il faut donc consulter d'autres travaux pour constituer un programme qui répondrait à tous les défis écologiques. Notons simplement que la logique du Plan pourrait être répliquée pour résoudre d'autres problèmes (pas tous). Par exemple, on pourrait imaginer un système de quotas équivalent sur les ressources épuisables telles que les métaux ou les stocks de poisson. Les permis d'extraction ou de pêche seraient vendus aux enchères, et les recettes distribuées à part égale entre tous les humains.

# Ne faut-il pas simplement interdire les activités vouées à disparaître et subventionner celles appelées à se développer?

Il y a certainement des normes à instaurer, des activités ou des produits à interdire et d'autres à subventionner. Par exemple, on pourrait interdire la vente de véhicules thermiques et de chaudières à gaz ou au fioul, ainsi que la construction d'aciéries, de cimenteries et de centrales électriques qui dépassent un certain niveau d'émissions. Des subventions pourraient rendre le coût des équipements décarbonés supportable pour les ménages et les nouvelles usines bas carbone compétitives face aux usines polluantes existantes. Pour que la décarbonation s'effectue de la sorte dans les pays du Sud, il faudrait sans doute que les pays du Nord financent leurs subventions, mais c'est également envisageable. Rien n'empêche de mettre en place de telles mesures en complément du Plan mondial. Si ces interdictions et ces subventions réduisaient les émissions sous le plafond qu'on s'est fixé, le prix du carbone serait de zéro, car il ne serait pas nécessaire d'inciter à davantage de réductions d'émissions. Le Plan pour le climat serait alors indolore. Il n'en serait pourtant pas moins utile. En effet, il n'est pas certain que les interdictions et les subventions engendrent des réductions d'émissions suffisantes : le plafond instauré par le Plan offre en la matière une garantie précieuse.

En outre, les normes, interdictions et subventions ont différents défauts, qui les rendent inadaptées à certaines situations. Premièrement, elles ne profitent pas toujours aux plus modestes : par exemple, des subventions à la rénovation thermique peuvent bénéficier disproportionnément aux propriétaires (dont les logements vont gagner en valeur suite à la rénovation), tandis que l'interdiction des véhicules polluants dans les centres-villes affecte davantage les ménages modestes. Deuxièmement, les normes et les subventions créent souvent un effet rebond, qui en amoindrit l'effet en suscitant une hausse de la consommation. Par exemple, en subventionnant les voitures électriques, on encourage l'usage de la voiture plutôt que du vélo ou des transports en commun. Et si on subventionne tous les moyens de transport pour éviter de favoriser la voiture, on encourage la mobilité au détriment d'un aménagement plus sobre du territoire et du temps. Économiquement, un bonusmalus sur l'achat d'un véhicule électrique-polluant est équivalent à une norme sur les émissions (de la moyenne) des nouveaux véhicules, et ces mesures entraînent toutes deux un usage plus important de la voiture par rapport à une tarification du carbone<sup>2</sup>. Troisièmement, les régulations portant sur un secteur ou une technologie spécifique sont moins efficientes que la tarification indiscriminée des émissions, car elles favorisent de façon discrétionnaire des secteurs ou des technologies spécifiques. Cet effet n'est même pas lié au fait que les régulations spécifiques peuvent être davantage sujettes au lobbying, à la corruption ou aux erreurs de l'administration. Par exemple, imaginons que l'on subventionne les méthaniseurs plutôt que de taxer les émissions liées au gaz naturel. Cela peut entraîner une production excessive de biométhane et une adoption insuffisante de pompes à chaleur par rapport à la solution qui aurait minimisée les coûts totaux.

Ces défauts sont à mettre en regard des défauts de la tarification carbone, et notamment les disparités de situations qu'elle crée, cf. la Section 8.2. En l'absence de solution miracle, l'optimal consiste à mettre en œuvre une panoplie de mesures complémentaires, dans laquelle aussi bien la tarification que les normes, interdictions et subventions ont leur place. Le Plan mondial a sa place dans cette panoplie car il présente deux avantages majeurs : d'une part, il permet de définir et de garantir une ambition climatique internationale, sous la forme du budget carbone; d'autre part, ce Plan est plus facile à négocier que des accords alternatifs. En effet, le principal enjeu à négocier dans le Plan est le budget carbone. On peut imaginer

<sup>2.</sup> Cf. Fullerton & Mohr (2003).

des accords alternatifs, par exemple des transferts venant des pays Nord en échange d'actions pour le climat de la part des pays du Sud (tels qu'un plan crédible de développement et de décarbonation du secteur électrique). Si les pays réussissent à négocier un accord qui détermine une trajectoire de décarbonation aussi ambitieuse que celle du Plan, avec des transferts Nord–Sud équivalents (autour de 1 % du PIB mondial), alors cet accord pourrait tout à fait remplacer le Plan. En attendant, il me semble plus facile de s'accorder sur le Plan que sur un ensemble de mesures différenciées par région et secteur.

#### Pourquoi un marché carbone plutôt qu'une taxe?

Encore une fois, l'avantage d'un marché du carbone est qu'il instaure un plafond aux émissions, qui garantit qu'on suive la trajectoire d'émissions souhaitée. Si on fixe la trajectoire de la taxe à l'avance, il y a de fortes chances qu'on se trompe sur le niveau requis pour atteindre l'objectif climatique, et qu'on fixe la taxe à niveau soit trop faible, soit trop élevé. Si le niveau de la taxe est automatiquement réévalué chaque année de sorte à rester sur la trajectoire d'émissions souhaitée, on retombe sur un système assez proche du marché du carbone. La différence entre les deux est de l'ordre du détail : le marché s'ajuste immédiatement suite aux situations nouvelles (tels qu'une guerre ou l'entrée d'un nouveau pays dans le système), mais au prix d'un écosystème d'acteurs financiers qui analysent, opèrent et se rémunèrent sur ce marché. Les deux systèmes étant très proches, une taxe réévaluée automatiquement conviendrait tout autant. Je préfère toutefois présenter le Plan sous la forme d'un marché, pour ne pas porter à confusion avec les taxes carbones habituelles, dont la trajectoire est fixée à l'avance.

Enfin, si le niveau de la taxe était réévalué chaque année par une décision politique (plutôt qu'automatique), cela offrirait à des groupes d'intérêts des occasions incessantes pour remettre en cause le niveau d'ambition climatique et s'écarter de l'objectif climatique. Pour mieux résister à de telles pressions, il me paraît préférable de fixer à l'avance la trajectoire d'émissions. Cette préférence consiste à prioriser l'objectif climatique, quitte à accepter des baisses de niveaux de vie importantes si la décarbonation se révèle plus coûteuse que prévue. Au contraire, d'aucuns préfèreraient sans doute limiter les efforts à court terme, quitte à infliger plus de dégâts aux générations futures si les efforts consentis se révèlent moins efficaces que prévus. Si cette dernière inclination était majoritaire, l'objectif climatique ne pourrait plus être garanti. Il faudrait alors se résoudre à avoir un prix plafond sur le marché carbone, ou une taxe carbone dont le niveau serait choisi politiquement (Weitzman (2017) propose de le fixer à la médiane des niveaux préférés).

#### Pourquoi pas une taxe carbone progressive?

Certains auteurs comme Piketty (2019) préconisent une taxe carbone progressive, avec les premières tonnes d'émissions individuelles peu ou pas taxées, les suivantes taxées davantage, et ainsi de suite jusqu'à un niveau d'émissions maximal. À mon sens, c'est une fausse bonne idée. Tout d'abord, nous sommes loin d'avoir les moyens administratifs de calculer précisément l'empreinte carbone d'un individu : pour ce faire, il faudrait un traité international obligeant les entreprises à déclarer leurs transactions. Certes, ça serait un tel traité serait bienvenu, et même sans lui, on pourrait approximer les empreintes carbone. Mais, en approximant les empreintes carbone, on réduirait les incitations à la décarbonation. Par exemple, en attribuant le même contenu carbone à chaque smartphone, un fabricant de smartphone n'aurait plus intérêt à faire d'efforts puisqu'il ne serait pas distingué des autres. Tant administrativement qu'économiquement, il est plus efficace de mettre le prix en amont de la chaîne de valeur plutôt qu'en aval. Mais le véritable écueil est ailleurs : les effets d'une telle mesure ne seraient pas nécessairement désirables. En effet, prenons deux individus ayant un revenu de 2 000€ par mois : l'un vit dans un pavillon mal isolé, chauffé au fioul, et roule 50 km par jour pour se rendre à son lieu de travail; l'autre vit dans un immeuble bien isolé, chauffé par géothermie, et se déplace à vélo. Le premier a une empreinte carbone cinq fois plus élevé que le second. Avec une tarification du carbone classique, le premier perd déjà en pouvoir d'achat par rapport au second. Avec une taxation qui progresse avec l'empreinte carbone, la disparité se creuse encore plus. Au contraire, il faudrait probablement chercher à réduire les disparités d'effets des politiques climatiques entre ces deux types de personnes (c'est le sens de mesures complémentaires proposées au Chapitre 8). À la limite, une telle proposition serait intéressante si l'empreinte carbone à partir duquel le taux de taxation augmente est suffisamment élevé pour épargner les classes moyennes (disons, à 30 tonnes de CO<sub>2</sub> par an). Mais même pour museler ces consommations exorbitantes, la taxe carbone progressive (ou l'imposition d'une empreinte carbone maximale) n'est probablement pas la mesure la plus appropriée : il serait plus efficace d'imposer une taxation des revenus et du patrimoine bien plus progressive (voire une limite maximale au revenu et au patrimoine). En revanche, si elle est appliquée au seul secteur de l'aviation, cette forme de taxation est intéressante, dans la mesure où l'empreinte aviation est facilement mesurable et où les disparités dans le nombre de vols peuvent être considérées comme injustifiées.

La taxation carbone progressive pourrait prendre une forme plus pertinente : le taux de taxe pourrait progresser avec le *revenu* de l'individu, plutôt qu'avec son *empreinte carbone*. Ainsi, on éviterait d'exacerber les disparités d'effets pour un même niveau de revenu, tout en pénalisant les plus riches disproportionnément. Une telle solution permettrait d'imposer un niveau d'effort de décarbonation comparable à tous les niveaux de revenus.

Ces deux formes de taxation progressive se heurteraient à

un problème commun: le cas des entreprises. À quel taux devraiton taxer les émissions d'une société? Si on les taxe à un taux faible, les plus aisés auront intérêt à faire passer leurs dépenses personnelles comme frais professionnels. Si on les taxe à un taux élevé, on favoriserait le travail informel ainsi que des fraudes dans l'autre sens, où les salariés feraient passer des dépenses professionnelles comme frais personnels (en échange de primes). Il faudrait donc probablement taxer les émissions des entreprises à un taux intermédiaire. Pour éviter les fraudes, on pourrait choisir un faible écart entre le taux minimal et le taux maximal, mais cela qui réduirait la portée de la mesure. Une autre piste serait d'attribuer certaines dépenses des entreprises (déplacements, frais de bouche, hébergement) aux individus qui en bénéficient (généralement des salariés), et de taxer ces individus, du moins à partir d'un certain seuil de dépenses.

Au final, si l'objectif de ce genre de propositions est de réduire les inégalités, il me semble plus simple de compléter le Plan par une redistribution des richesses, comme proposée au Chapitre 8. Cela dit, la dernière piste évoquée est à creuser. Elle n'est d'ailleurs pas incompatible avec le Plan mondial pour le climat : celui-ci pourrait être complété par une taxation progressive de l'empreinte carbone des plus aisés.

### Pourquoi pas un rationnement de l'empreinte carbone individuelle?

Quelques (rares) personnes <sup>3</sup> proposent un système de rationnement des émissions individuelles, où les échanges de permis d'émissions seraient interdits. En d'autres termes, contrairement à notre Plan semblable à un système de quota carbone *échangeable*, le rationnement interdirait les individus à acheter des permis s'ils en manquent ou à en vendre s'ils en ont en excès. Le rationnement serait problématique à plusieurs titres.

<sup>3.</sup> Wood et al. (2023).

Déjà, si les permis d'émissions ne sont pas échangeables, cela signifie soit que des centaines millions de personnes (notamment dans les pays du Nord) devraient diviser leurs émissions par deux ou trois du jour au lendemain (les mettant dans l'impossibilité de poursuivre leurs activités quotidiennes), soit qu'on allouerait (dans un premier temps) davantage de permis d'émissions aux personnes qui polluent davantage (ce qui romprait avec le principe d'égalité cher aux défenseurs des quotas non échangeables). A contrario, si les permis sont échangeables, les pollueurs auraient une certaine latitude pour choisir leurs émissions et du temps pour adapter progressivement leurs activités et changer leur équipement, tandis que les personnes avec une faible empreinte carbone pourraient revendre leurs permis d'émissions inutilisés et ainsi gagner du pouvoir d'achat. Ainsi, tant les pollueurs que les frugaux bénéficieraient de la flexibilité permise par le marché. D'ailleurs, le bénéfice potentiel serait tellement important que l'émergence d'un marché noir serait difficile à empêcher dans le cas d'un système de quotas non échangeables. Vous vous dites peut-être qu'un marché du carbone serait immoral ou injuste, car il permettrait aux plus riches de continuer à polluer. Pourtant, un tel système opérerait une redistribution des pollueurs vers les frugaux : ceux-là devant payer pour acheter des permis d'émissions à ceux-ci. En outre, mettre en place un marché du carbone n'empêche pas d'interdire par ailleurs les consommations jugées superflues, telles que les yachts, les jets privés, voire les SUV. Enfin, si on considère injuste que les plus riches soient capables de préserver un mode de vie dispendieux dans un tel système, n'est-ce pas parce qu'on considère l'extrême richesse comme injuste? Si c'est le cas, autant s'attaquer à la fortune directement, plutôt que de passer par des moyens détournés. En effet, plafonner les émissions d'un Rupert Murdoch ne l'empêcherait pas d'utiliser son empire médiatique pour minimiser, voire nier le changement climatique. D'ailleurs, plafonner les émissions des milliardaires ne les empêcherait même pas d'utiliser un jet privé :

ils remplaceraient simplement le kérosène par des agrocarburants ou de l'hydrogène. Si l'objectif du rationnement est d'empêcher les activités fastueuses, il vaut mieux passer par une interdiction <sup>4</sup> de ces activités ou un plafonnement de la richesse.

#### Peut-on éviter la fraude?

Un système bien conçu permettrait de largement éviter la fraude, cf. le Chapitre 5.

# La population ne va-t-elle pas s'opposer au Plan lorsqu'elle réalisera l'ampleur des efforts nécessaires?

Même s'il est impossible de prévoir l'avenir, il paraît improbable que la population s'oppose au Plan, et encore moins probable qu'elle s'oppose davantage au Plan qu'à une politique climatique nationale d'ambition équivalente, et ce pour plusieurs raisons.

D'une part, les enquêtes représentatives sont des bons indicateurs de l'opinion publique. Par exemple, lors du mouvement des Gilets jaunes, les enquêtes étaient un bon reflet de l'opinion puisque seuls 13 % des Français déclaraient soutenir la taxe carbone. Pourtant, quelques mois avant et quelques mois après, le soutien était similaire, et bien plus élevé. Ainsi, une nouvelle enquête indiquait 37 % de soutien pour la même mesure deux ans après le début du mouvement <sup>5</sup>. Si ces enquêtes révèlent que l'opinion peut changer substantiellement avec le contexte, la variation de soutien reste contenue à moins

<sup>4.</sup> Si on souhaite limiter (plutôt qu'interdire) une activité particulière telle que les vols en avion, on pourrait rationner cette activité. Cependant, même dans cette optique où on ne se satisfait pas du prix du carbone, il semble préférable de concevoir un système d'autorisation (voire de taxation) différenciée pour distinguer les vols justifiés (motif professionnel ou familial) des vols superflus (tourisme).

<sup>5.</sup> Cf. Douenne & Fabre (2020b).

de 25 points. Dans l'hypothèse que le soutien au Plan ne baisserait pas davantage, il resterait majoritaire en Europe, puisqu'il est actuellement à 76 % (cf. Chapitre 7). Certes, avec un changement d'opinion, le soutien pourrait devenir minoritaire aux États-Unis, mais nous partons déjà du principe que les États-Unis ne participeront probablement pas au Plan.

Par ailleurs, les enquêtes convergent sur différents aspects cohérents avec un fort soutien au Plan. D'abord, les enquêtes montrent toutes que la plupart des humains se préoccupent du changement climatique et soutiennent l'action climatique. Par exemple, une enquête représentatives dans 125 pays montre que 89 % de la population mondiale trouve que leur gouvernement national devrait en faire plus pour combattre le changement climatique, et 69 % déclarent être prêts à contribuer 1 % de leur revenu pour ce faire <sup>6</sup>. Ensuite, des enquêtes ont montré que deux-tiers des États-Unis et huit Français sur dix sont prêts à « prêts à adopter un mode de vie écologique (c'està-dire à manger peu de viande rouge et à faire en sorte de ne presque pas utiliser d'essence, de diesel ou de kérosène) », « dans l'hypothèse où tous les États du monde se mettaient d'accord pour lutter fermement contre le changement climatique, notamment en effectuant une transition vers les énergies renouvelables, en mettant à contribution les plus riches, et en imaginant que [le pays] étende très largement l'offre de transports non polluants » <sup>7</sup>. Ainsi, une large majorité des humains se déclare prête à la mue écologique même quand on explicite le coût monétaire ou le changement de mode de vie qu'elle requiert.

Enfin, les études en la matière ont mis en évidence trois perceptions clés pour que la population soutienne une politique climatique : le fait que la mesure soit (perçue comme) effective

<sup>6.</sup> Cf. Andre et al. (2024).

<sup>7.</sup> En France, il y a 65 % de *Oui* vs. 17 % de *Non* (Douenne & Fabre 2020a); aux États-Unis, c'est 51 % vs. 26 % (résultats non publiés de Dechezleprêtre et al. 2022), le reste ne se prononce pas.

pour lutter contre le changement climatique, dans l'intérêt des plus modestes, et dans son intérêt personnel<sup>8</sup>. L'importance de l'effectivité permet de comprendre pourquoi les politiques climatiques à l'échelle mondiale sont préférées à des mesures de décarbonation tout aussi rapide mais cantonnée à l'échelle nationale : seule une action mondiale peut mettre fin au changement climatique. Le Plan mondial pour le climat vérifie les deux premiers critères (effectivité et justice sociale) et pour peu qu'il soit complété par une redistribution nationale (telle que proposée au Chapitre 8), l'intérêt des classes moyennes occidentales sera également préservé. En faisant peser de la sorte l'essentiel du coût de la mue écologique sur les plus aisés, cette solution a toutes les chances d'être soutenue par la majorité de la population, même dans les pays à hauts revenus. Dans la mesure où les classes moyennes occidentales ne seraient pas plus affectées dans la solution proposée que dans un programme de décarbonation national, elles n'auraient pas de raison de protester contre le Plan mondial. Au vu de ces éléments, il me paraît beaucoup moins probable de voir surgir un mouvement social contre le Plan mondial que contre une taxe carbone qui nuit aux classes moyennes (telle que celle à l'origine des Gilets jaunes) ou contre l'interdiction de la production de voitures thermiques (à venir en 2035 dans l'UE). Certes, les plus riches s'opposeront peut-être au Plan, car ils en seront les grands perdants. Tout l'enjeu sera alors de réussir à ce que la majorité de la population l'emporte sur l'élite, ce qui est censé se produire en démocratie.

# Comment ce système s'articulera avec les outils déjà en place, comme le marché carbone européen?

Pour éviter de ralentir la décarbonation de certains pays déjà ambitieux, le Plan devrait s'ajouter aux instruments déjà en place.

<sup>8.</sup> Cf. Dechezleprêtre et al. (2022).

Prenons l'exemple de l'ETS, c'est-à-dire le marché du carbone européen. Deux cas sont possibles. Le cas le moins probable, c'est que le prix mondial du carbone soit supérieur au prix européen (juste avant l'entrée en vigueur du système mondial). L'application du prix mondial suffira alors à ramener les émissions européennes sous le plafond défini par l'ETS sans avoir besoin du mécanisme de prix européen : le prix du carbone dans l'ETS sera de zéro. Dans l'autre cas, le prix mondial serait inférieur au prix nécessaire sur l'ETS pour que les émissions européennes respectent le plafond européen. Dans ce cas-là, le prix du carbone total (mondial + européen) payé dans l'UE ne varierait pas lors de l'introduction du prix mondial, mais ce dernier absorberait une partie du prix européen. En d'autres termes, l'UE perdrait des recettes au profit du reste du monde. Il faudrait donc prévoir des recettes additionnelles si l'on souhaite perpétuer les programmes financés par les recettes de l'ETS, tels que des subventions à la rénovation thermique. Encore une fois, la taxation des plus fortunés pourrait faire l'affaire.

#### Le fléchage des recettes n'est-il pas interdit par le principe de non-affectation des taxes?

Le principe de non-affectation des taxes est parfois évoqué pour dénigrer des propositions comme la nôtre. Ce principe juridique interdit l'utilisation d'une recette déterminée pour le financement d'une dépense déterminée : tout doit passer par le pot commun qu'est le budget de l'État. En France, ce principe n'est pas contraignant car il y a de multiples façons d'y déroger 9, comme l'utilisation d'un compte spécial (hors budget de l'État). Ainsi, il y a de nombreux exemples de recettes affectées. Pour n'en citer qu'un, la CSG est affectée à l'assurance maladie.

Il existe même (au moins) une taxe internationale affectée, la taxe de solidarité sur les billets d'avion, appliquée dans 9

<sup>9.</sup> Cf. Boutron (2013).

pays (30 s'étaient engagés à le faire). Dite « taxe Chirac », cette taxe finance l'ONG Unitaid, qui finance l'achat de traitements (notamment contre le sida) dans les pays à bas revenus. Je ne suis pas entièrement sûr que le principe de non-affectation des recettes peut-être contourné dans tous les pays. Mais dans le cas du Plan, l'affectation ne devrait pas poser de problème, puisque les recettes seraient prélevées sur des entreprises et ne transiteraient pas par les budgets des États.

### Bibliographie

- A. Agarwal & S. Narain. Global Warming in an Unequal World: A Case of Environmental Colonialism. Technical report, India Centre for Science and Environment, 1991. Link. 45
- R. C. Allen. Absolute Poverty: When Necessity Displaces Desire. *American Economic Review*, 2017. Link. 11
- P. Andre, T. Boneva, F. Chopra, & A. Falk. Actual and Perceived Support for Climate Action: Globally Representative Evidence. *mimeo*, 2024. 48, 91
- P. Baer, J. Harte, B. Haya, A. V. Herzog, J. Holdren, N. E. Hultman, D. M. Kammen, R. B. Norgaard, & L. Raymond. Equity and Greenhouse Gas Responsibility. *Science*, 2000. Link. 45
- M. M. Bechtel & K. F. Scheve. Mass support for global climate agreements depends on institutional design. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 2013. Link. 47
- G. Bertram. Tradeable emission permits and the control of greenhouse gases. The Journal of Development Studies, 1992. Link. 45
- O. Blanchard & J. Tirole. Major Future Economic Challenges. 2021. 45

- K. B. Bolch, L. Ceriani, & L. F. López-Calva. The arithmetics and politics of domestic resource mobilization for poverty eradication. *World Development*, 2022. Link. 16
- M. Boutron. Contours juridiques et historiques de la notion de taxe affectée. Technical report, Cour des Comptes, 2013. 93
- M. Burke, S. M. Hsiang, & E. Miguel. Global non-linear effect of temperature on economic production. *Nature*, 2015. Link. 13
- M. B. Burke, E. Miguel, S. Satyanath, J. A. Dykema, & D. B. Lobell. Warming increases the risk of civil war in Africa. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 2009. Link. 11
- S. Carattini, S. Kallbekken, & A. Orlov. How to win public support for a global carbon tax. *Nature*, 2019. Link. 49
- T. A. Carleton & S. M. Hsiang. Social and economic impacts of climate. *Science*, 2016. Link. 11
- F. Carlsson, M. Kataria, E. Lampi, Å. Löfgren, & T. Sterner. Is fairness blind?—The effect of framing on preferences for effort-sharing rules. *Ecological Economics*, 2011. Link. 47
- F. Carlsson, M. Kataria, A. Krupnick, E. Lampi, Å. Löfgren, P. Qin, & T. Sterner. A fair share: Burden-sharing preferences in the United States and China. *Resource and Energy Economics*, 2013. Link. 47
- C. Cattaneo, M. Beine, C. J. Fröhlich, D. Kniveton, I. Martinez-Zarzoso, M. Mastrorillo, K. Millock, E. Piguet, & B. Schraven. Human Migration in the Era of Climate Change. *Review of Environmental Economics and Policy*, 2019. Link. 11
- L. Chancel & T. Piketty. Carbon and inequality: From Kyoto to Paris, 2015, 13

- P. Chapkovski & M. Schaub. Solid support or secret dissent? A list experiment on preference falsification during the Russian war against Ukraine. *Research & Politics*, 2022. Link. 55
- C. Chen, I. Noble, J. Hellmann, J. Coffee, M. Murillo, & N. Chawla. University of Notre Dame Global Adaptation Index. Technical report, University of Notre Dame, 2015. Link. 13
- P. Cramton, A. Ockenfels, & S. Stoft. An International Carbon-Price Commitment Promotes Cooperation. *Economics of Energy & Environmental Policy*, 2015. Link. 46
- P. C. Cramton, D. J. C. MacKay, & A. Ockenfels, editors. *Global Carbon Pricing: The Path to Climate Cooperation*. MIT Press, Cambridge, MA, 2017. ISBN 978-0-262-03626-9. 45
- E. Dabla-Norris, T. Helbling, S. Khalid, H. Khan, G. Magistretti, A. Sollaci, & K. Srinivasan. Public Perceptions of Climate Mitigation Policies: Evidence from Cross-Country Surveys. Staff Discussion Notes, 2023. Link. 48
- A. Dechezleprêtre, A. Fabre, T. Kruse, B. Planterose, A. Sanchez Chico, & S. Stantcheva. Fighting climate change: International attitudes toward climate policies. *NBER Working Paper*, 2022. Link. 91, 92
- R. M. DeConto & D. Pollard. Contribution of Antarctica to past and future sea-level rise. *Nature*, 2016. Link. 10
- M. Dell, B. F. Jones, & B. A. Olken. Temperature Shocks and Economic Growth: Evidence from the Last Half Century. *American Economic Journal: Macroeconomics*, 2012. Link. 11
- N. S. Diffenbaugh & E. A. Barnes. Data-driven predictions of the time remaining until critical global warming thresholds are reached. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 2023. Link. 24

- T. Douenne & A. Fabre. French attitudes on climate change, carbon taxation and other climate policies. *Ecological Economics*, 2020. Link. 91
- T. Douenne & A. Fabre. Les Français et la taxe carbone. 2020. Link. 90
- J. Elliott, D. Deryng, C. Müller, K. Frieler, M. Konzmann, D. Gerten, M. Glotter, M. Flörke, Y. Wada, N. Best, S. Eisner, B. M. Fekete, C. Folberth, I. Foster, S. N. Gosling, I. Haddeland, N. Khabarov, F. Ludwig, Y. Masaki, S. Olin, C. Rosenzweig, A. C. Ruane, Y. Satoh, E. Schmid, T. Stacke, Q. Tang, & D. Wisser. Constraints and potentials of future irrigation water availability on agricultural production under climate change. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 2014. Link. 11
- A. Fabre. *Is Decarbonization Achievable? Essays on the Economics of the Energy Transition*. PhD thesis, Paris School of Economics, 2020. 11
- A. Fabre. Déterminer par des enquêtes la redistribution souhaitée. *Revue économique*, 2022. Link. 65
- A. Fabre. The Global Climate Plan Policy Brief. Technical report, Global Redistribution Advocates, 2023. Link. 49, 51
- A. L. Fanning & J. Hickel. Compensation for atmospheric appropriation. *Nature Sustainability*, 2023. Link. 61
- . FAO. The State of Food Security and Nutrition in the World 2023. FAO; IFAD; UNICEF; WFP; WHO;, 2023. ISBN 978-92-5-137226-5. Link. 11
- D. Fullerton & R. D. Mohr. Suggested Subsidies are Suboptimal Unless Combined with an Output Tax. *Contributions in Economic Analysis & Policy*, 2003. Link. 84

- S. Ganapati, J. S. Shapiro, & R. Walker. Energy Cost Pass-Through in US Manufacturing: Estimates and Implications for Carbon Taxes. *American Economic Journal: Applied Economics*, 2020. Link. 79
- C. Gollier & J. Tirole. Negotiating Effective Institutions Against Climate Change. Economics of Energy & Environmental Policy, 2015. Link. 45
- M. Grubb. The Greenhouse Effect: Negotiating Targets. *International Affairs (Royal Institute of International Affairs* 1944-), 1990. Link, 44
- W. A. Hanson. Satellite Internet in the Mobile Age. *New Space*, 2016. Link. 30
- J. Hickel. Is it possible to achieve a good life for all within planetary boundaries? *Third World Quarterly*, 2019. Link. 60, 77
- ICAP. Emissions Trading Worldwide. Technical report, 2023. Link. 26
- . IEA. Net Zero Roadmap : A Global Pathway to Keep the 1.5 °C Goal in Reach 2023 Update. 2023. 78
- E.-S. Im, J. S. Pal, & E. A. B. Eltahir. Deadly heat waves projected in the densely populated agricultural regions of South Asia. *Science Advances*, 2017. Link. 10
- IMF, editor. *How to Mitigate Climate Change*. Washington, DC, 2019. ISBN 978-1-4983-2122-8. 46
- . IPCC. Climate Change 2021 : The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Technical report, 2021. Link. 9, 10, 24, 32
- D. Jamieson. Climate Change and Global Environmental Justice. 2001. Link. 45

- S. Kang & E. A. B. Eltahir. North China Plain threatened by deadly heatwaves due to climate change and irrigation. *Nature Communications*, 2018. Link. 10
- J. S. Kikstra, A. Mastrucci, J. Min, K. Riahi, & N. D. Rao. Decent living gaps and energy needs around the world. *Environmental Research Letters*, 2021. Link. 60
- W. Kopczuk, J. Slemrod, & S. Yitzhaki. The limitations of decentralized world redistribution: An optimal taxation approach. *European Economic Review*, 2005. Link. 15
- R. E. Kopp, R. M. DeConto, D. A. Bader, C. C. Hay, R. M. Horton, S. Kulp, M. Oppenheimer, D. Pollard, & B. H. Strauss. Evolving Understanding of Antarctic Ice-Sheet Physics and Ambiguity in Probabilistic Sea-Level Projections. *Earth's Future*, 2017. Link. 10
- J. H. Kuklinski, M. D. Cobb, & M. Gilens. Racial Attitudes and the "New South". *The Journal of Politics*, 1997. Link. 55
- S. A. Kulp & B. H. Strauss. New elevation data triple estimates of global vulnerability to sea-level rise and coastal flooding. *Nature Communications*, 2019. Link. 10
- A. Meilland, Y. Kervinio, & A. Méjean. International climate justice: What the people think. 2023. 48
- J. Millward-Hopkins, J. K. Steinberger, N. D. Rao, & Y. Oswald. Providing decent living with minimum energy: A global scenario. *Global Environmental Change*, 2020. Link. 77
- A. Montenegro, V. Brovkin, M. Eby, D. Archer, & A. J. Weaver. Long term fate of anthropogenic carbon. *Geophysical Research Letters*, 2007. Link. 10
- F. C. Moore, U. Baldos, T. Hertel, & D. Diaz. New science of climate change impacts on agriculture implies higher social cost of carbon. *Nature Communications*, 2017. Link. 11

- D. W. O'Neill, A. L. Fanning, W. F. Lamb, & J. K. Steinberger. A good life for all within planetary boundaries. *Nature Sustainability*, 2018. Link. 60, 77
- Y. Oswald, J. K. Steinberger, D. Ivanova, & J. Millward-Hopkins. Global redistribution of income and household energy footprints: A computational thought experiment. *Global Sustainability*, 2021/ed. Link. 79
- J. S. Pal & E. A. B. Eltahir. Future temperature in southwest Asia projected to exceed a threshold for human adaptability. *Nature Climate Change*, 2016. Link. 10
- A. C. Pigou. *The Economics Of Welfare*. Macmillan and Co., London, 1920. Link. 44
- T. Piketty. *Capital et idéologie*. SEUIL, Paris, 1er édition edition, 2019. ISBN 978-2-02-133804-1. 86
- R. G. Rajan. A Global Incentive to Reduce Emissions, 2021. Link, 45
- L. Sager. Income inequality and carbon consumption: Evidence from Environmental Engel curves. *Energy Economics*, 2019. Link. 79
- J. Schleich, E. Dütschke, C. Schwirplies, & A. Ziegler. Citizens' perceptions of justice in international climate policy: An empirical analysis. *Climate Policy*, 2016. Link. 48
- W. Schlenker & D. B. Lobell. Robust negative impacts of climate change on African agriculture. *Environmental Research Letters*, 2010. Link. 11
- S. D. S. N. SDSN. SDG Costing & Financing for low-income developing countries. 2019. 17
- . UNCTAD. World Investment Report 2023. 2023. 60

- N. J. van den Berg, H. L. van Soest, A. F. Hof, M. G. J. den Elzen, D. P. van Vuuren, W. Chen, L. Drouet, J. Emmerling, S. Fujimori, N. Höhne, A. C. Kõberle, D. McCollum, R. Schaeffer, S. Shekhar, S. S. Vishwanathan, Z. Vrontisi, & K. Blok. Implications of various effort-sharing approaches for national carbon budgets and emission pathways. *Climatic Change*, 2020. Link. 46
- D. P. van Vuuren, E. Stehfest, D. E. H. J. Gernaat, J. C. Doelman, M. van den Berg, M. Harmsen, H. S. de Boer, L. F. Bouwman, V. Daioglou, O. Y. Edelenbosch, B. Girod, T. Kram, L. Lassaletta, P. L. Lucas, H. van Meijl, C. Müller, B. J. van Ruijven, S. van der Sluis, & A. Tabeau. Energy, land-use and greenhouse gas emissions trajectories under a green growth paradigm. Global Environmental Change, 2017. Link. 36
- M. L. Weitzman. On a World Climate Assembly and the Social Cost of Carbon. *Economica*, 2017. Link. 86
- N. Wood, R. Lawlor, & J. Freear. Rationing and Climate Change Mitigation. *Ethics, Policy & Environment*, 2023. Link. 88

### Table des figures

1.1	PIB par habitant par rapport à la moyenne mondiale, ajustés en parité de pouvoir d'achat (2021, Banque mondiale).	
4.1	Trajectoires estimées des émissions, du prix du carbone et du revenu de base	27

	pour le climat en 2030.  Gains ou pertes financières suite au Plan mondial pour le climat en 2030.  Gains ou pertes financières suite au Plan mondial pour le climat sur le XXI <sup>e</sup> siècle	
7.2		51 53

### Liste des tableaux

4.1	Principales caractéristiques des différents scénarios	
	de club climatique	28